

**ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON**



2024

*Budget
rectificatif
2024*

Sommaire

1.	Préambule	3
2.	Principaux chiffres du budget rectificatif 2024	6
3.	Recettes du budget rectificatif 2024	7
3.1	Synthèse des recettes inscrites au budget rectificatif 2024	7
3.2	Recettes globalisées du budget rectificatif 2024	8
3.2.1	La subvention pour charges de service public – SCSP	9
3.2.2	Les recettes propres globalisées	12
3.3	Recettes fléchées du budget rectificatif 2024	14
4.	Dépenses du budget rectificatif 2024	15
4.1	Synthèse des dépenses inscrites au budget rectificatif 2024.....	15
4.1.1	Autorisations d'engagement	15
4.1.2	Crédits de paiement	17
4.2	Dépenses de fonctionnement du budget rectificatif 2024.....	19
4.2.1	Dépenses globalisées	19
4.2.2	Dépenses fléchées	22
4.3	Dépenses d'investissement du budget rectificatif 2024.....	23
4.3.1	Dépenses globalisées	23
4.3.2	Dépenses fléchées	24
4.4	Dépenses de masse salariale du budget rectificatif 2024	25
4.4.1	La masse salariale	25
4.4.2	La masse salariale sur ressources propres	37
5.	Indicateurs et ratios budgétaires et comptables	39
5.1.1	Le solde budgétaire du BR 2024	40
5.1.2	La trésorerie du BR 2024	41
5.1.3	Les restes-à-payer	43
5.1.4	Les ratios en comptabilité budgétaire	44
5.2.1	Le résultat du BR 2024	46
5.2.2	La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2024	48
5.2.3	Le fonds de roulement du BR 2024	49
5.2.4	Les ratios en comptabilité générale.....	51
6.	Annexes réglementaires	53
6.1	Annexe 1 : tableau des emplois.....	53
6.2	Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.....	54
6.3	Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine.....	55
6.4	Annexe 4 : tableau d'équilibre financier	57
6.5	Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	58
6.6	Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale	59
6.7	Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie	60
6.8	Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées	61
6.9	Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles	62
6.10	Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières	64
6.11	Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles	65
6.12	Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche	66
6.13	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	67
6.14	Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP).....	68
6.15	Projet annuel de performance (PAP).....	71
7.	Structure budgétaire 2024	73
8.	Critères des recettes fléchées	74



9. Glossaire.....76



1. Préambule

Le budget rectificatif 2024 est élaboré dans un contexte financier toujours très tendu. À l'image de l'année précédente, le budget 2024 subit à nouveau la pression des surcoûts liés aux mesures salariales partiellement compensées et à l'inflation énergétique.

Le budget rectificatif est proposé au conseil d'administration du 15 octobre et se concentre sur les enjeux financiers les plus significatifs : masse salariale, opérations immobilières et contrats de recherche. La notification intermédiaire de la subvention pour charges de service public a été reçue le 5 juillet dernier et intégrée au budget rectificatif, ce qui donne ainsi à l'établissement une meilleure visibilité sur la dotation de l'État allouée pour l'exercice 2024.

Pour rappel, l'établissement a enregistré en 2023 un déficit significatif de 4,26 M€ sur son compte de résultat, principalement imputable aux restes-à-charges des mesures salariales pour 2,24M€ et aux surcoûts des dépenses d'énergie pour 2,03M€. Cette situation a conduit à une détérioration des indicateurs financiers, avec une baisse de 7M€ tant du fonds de roulement que de la trésorerie.

Le budget rectificatif 2024 prend en compte des recettes supplémentaires non connues lors de l'élaboration du budget initial ainsi qu'une réduction des dépenses prévisionnelles d'énergie grâce à une baisse des tarifs d'électricité. Ces nouvelles informations permettent une amélioration des indicateurs budgétaires et financiers de l'exercice. Cependant, ceux-ci restent préoccupants à court et moyen termes pour l'établissement.

La **subvention pour charges de service public (SCSP)** augmente de **2,45M€** par rapport à la prévision initiale. Une recette complémentaire de **952k€**, reçue en décembre dernier pour compenser le surcoût de la hausse 2023 du SMIC des élèves Normaliens, a été pérennisée sur l'exercice 2024 dès le mois de mars. Malgré cette dotation supplémentaire, les hausses successives du SMIC depuis 2021 engendrent un reste à charge cumulé de 1M€ pour l'École en 2024. La notification intermédiaire de la SCSP, reçue en juillet, inclut une dotation complémentaire de **597k€** pour financer les mesures indiciaires du rendez-vous salarial du 12 juin 2023 : mesures dites Guérini incluant notamment une revalorisation de 1,5% du point d'indice dès juillet 2023. Ce complément a été accordé au regard de la situation financière de l'établissement et fait suite à une réunion entre la ministre et le président de l'ENS de Lyon en juillet 2024. La dotation totale allouée pour les mesures indiciaires s'élève ainsi à 1,79M€. Début 2024, les échelons des élèves normaliens ont été revalorisés, générant une charge supplémentaire de 230k€ pour l'établissement. A ce jour, le MESR n'a pas précisé s'il y aura une compensation pour cette somme. Le reste à charge du cumul de l'ensemble des mesures indiciaires pour l'établissement est de 1,1M€.

Par ailleurs, le MESR a instauré un dialogue de performance pour les établissements ne rentrant pas dans le dispositif des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) en 2023 et 2024. Ce dialogue est destiné à soutenir les établissements dans la préparation du COMP 2025. L'ENS de Lyon a obtenu **760k€** dans le cadre de ce dialogue

de performance pour renforcer ses capacités de pilotage, notamment dans le champ des politiques prioritaires du gouvernement. Ainsi, sur cette somme, 480k€ sont alloués au dispositif du CPES contribuant à réduire le reste à charge pour l'Ecole, tandis que 280k€ seront consacrés à l'amélioration et à la modernisation des systèmes d'informations de gestion et de pilotage.

Parmi les **autres recettes supplémentaires** inscrites au BR 2024, on note celles relatives au préciput ANR et aux contributions des EPST, qui augmentent de 1,8M€ à 2,4M€ en 2024. Cette hausse de 0,6M€ de recette s'explique principalement par l'augmentation des reversements liés aux prélèvements sur les contrats de recherche gérés par les EPST tutelles de laboratoires de l'Ecole. L'évolution constante du préciput depuis 2021 est quant à elle liée à la loi de programmation de la recherche (LPR) qui vise à financer l'ANR à hauteur d'1Md€ supplémentaire entre 2021 et 2027. Compte tenu des contraintes financières de l'établissement, cette recette supplémentaire prévue au BR viendra renforcer les recettes globales de l'établissement.

Les tarifs 2024 de l'électricité sont en baisse permettant de réévaluer les **dépenses énergétiques** de l'établissement de 8,2M€ à 5,4M€ sur l'exercice. Cette réduction de 2,8M€ des charges contribue à combler le déficit prévisionnel du résultat et à atténuer la diminution de la trésorerie. Toutefois, le reste à charge du surcoût énergétique pour l'établissement en 2024 sera de 1,8M€, un montant encore significatif qui continue d'affecter les équilibres financiers.

Les dépenses de **masse salariale État** sont revues à la hausse au budget rectificatif : +0,9M€. Elles incluent principalement la revalorisation indiciaire des élèves normaliens effective depuis janvier (+230k€ sur une année pleine) mais aussi 450k€ supplémentaires relatifs à la revalorisation RIFSEEP dont le coût total est évalué à 600k€ pour une année pleine.

La gouvernance a mobilisé un certain nombre de leviers d'action possibles pour réduire les charges financières de l'établissement et ainsi limiter le déficit. Concernant l'engagement décennal, le dispositif est désormais maîtrisé et le risque moindre, ce qui permet de diminuer le montant de la provision initialement mise en place depuis son lancement. Ainsi, parmi les **opérations non budgétaires**, une reprise de provision sur l'engagement décennal est prévue pour 400k€, qui va contribuer à réduire le déficit du compte de résultat.

Les recettes supplémentaires et la baisse de la prévision des dépenses énergétiques contribuent à améliorer les indicateurs en 2024. Ceux-ci demeurent malgré tout préoccupants avec un résultat déficitaire prévisionnel de 3,2M€ qui entraîne un prélèvement de 4M€ sur le fonds de roulement et de 3,5M€ sur la trésorerie.

Au vu de l'ensemble des éléments évoqués, les principaux chiffres et indicateurs du budget rectificatif 2024 sont les suivants :

- Un volume de 161,9M€ d'autorisations d'engagement dont 115,8M€ de masse salariale
- 162,4M€ de crédits de paiement
- Des recettes encaissables estimées à 158,7M€
- Un solde budgétaire déficitaire de 3,7M€
- Un niveau de trésorerie à hauteur de 23,6M€
- Un résultat déficitaire de 3,2M€ entraînant une insuffisance d'autofinancement de 0,2M€
- Un prélèvement sur fonds de roulement de 4M€, portant le niveau de fonds de roulement à 9,6M€ représentant 22 jours de fonctionnement.

	BI 2024	BR 2024	Ecart BI/BR
Résultat	-9 301 364 €	-3 242 274 €	6 059 090 €
CAF	-5 781 988 €	-233 316 €	5 548 672 €
Niveau fonds de roulement	1 751 455 €	9 560 136 €	7 808 681 €
Solde budgétaire	-15 209 292 €	-3 740 101 €	11 469 191 €
Niveau de trésorerie	5 337 054 €	23 629 553 €	18 292 499 €

Les niveaux prévisionnels de la trésorerie et du fonds de roulement au 31/12/2024 s'améliorent par rapport aux prévisions du BI, mais la trajectoire budgétaire reste adverse, impactée par les restes-à-charge salariaux et énergétiques.

Les restes-à-charges des mesures salariales exogènes et de l'inflation énergétique s'élèvent respectivement à 2,1M€ et à 1,8M€ en 2024, soit 3,9M€ au total. Si l'ensemble de ces éléments étaient compensés, l'Ecole aurait un résultat excédentaire en 2024.

Les premières estimations pour les exercices suivants projettent des indicateurs qui s'approchent des seuils prudentiels.

De quoi parle-t-on ?

Le BI signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Le BR signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget initial. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial par le CA.

2. Principaux chiffres du budget rectificatif 2024

BR 2024 : RECETTES

Recettes en encaissements	
Subvention pour charges de service public (SCSP)	130 835 352 €
Recettes propres globalisées	11 833 204 €
Recettes fléchées	15 984 055 €
TOTAL	158 652 611 €

Solde budgétaire	-3 740 101 €
-------------------------	---------------------

BR 2024 : DÉPENSES

Dépenses	Autorisations d'engagement - AE	Crédits de paiement - CP
Masse salariale	115 801 698 €	115 801 698 €
Fonctionnement	41 131 074 €	40 396 193 €
Investissement	4 970 925 €	6 194 821 €
TOTAL	161 903 697 €	162 392 712 €

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les dépenses en crédits de paiement. En 2024, ce solde budgétaire est déficitaire à hauteur de 3,7M€ principalement sur sa partie structurelle et nécessite donc un prélèvement de la trésorerie.

Les indicateurs financiers du BR 2024, détaillés dans le paragraphe 5, sont les suivants :

Indicateurs	BR 2024
Résultat	-3 242 274 €
CAF / IAF	-233 316 €
Fonds de roulement	9 560 136 €
Trésorerie	23 629 553 €

*CAF : capacité d'autofinancement / IAF : insuffisance d'autofinancement

3. Recettes du budget rectificatif 2024

3.1 Synthèse des recettes inscrites au budget rectificatif 2024

Recettes en encaissements	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
Recettes globalisées	128 967 192 €	132 048 338 €	140 486 539 €	137 679 128 €	142 668 556 €	4 989 428 € 3,6%
Recettes fléchées	10 945 374 €	10 433 861 €	12 778 989 €	11 559 133 €	15 984 055 €	4 424 922 € 38,3%
TOTAL recettes en encaissements	139 912 566 €	142 482 199 €	153 265 529 €	149 238 261 €	158 652 611 €	9 414 350 € 6,3%

Tableau 1 – Recettes en encaissement inscrites au budget rectificatif 2024

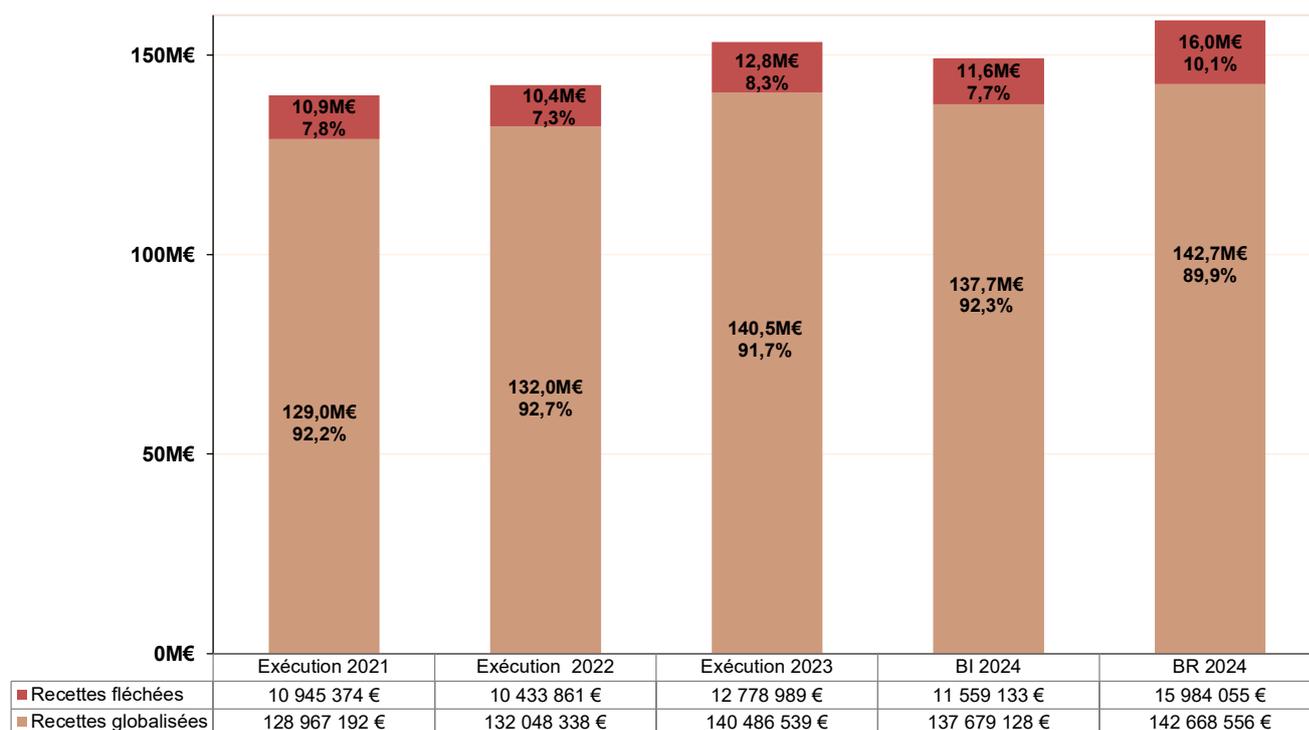


Figure 1 – Evolution des recettes globalisées et fléchées encaissées depuis 2021 (données prévisionnelles pour 2024)

Les recettes à l'encaissement prévues au BR 2024 sont estimées à **158,7M€**. Elles sont en forte hausse par rapport à la prévision initiale (149,2M€) mais également par rapport aux recettes réalisées en 2023 (153,3M€).

Elles sont réparties entre les recettes globalisées pour 142,7M€ et les recettes fléchées pour 16M€. Pour rappel, la subvention pour charges de service public figure dans la catégorie des recettes globalisées.

Recettes en encaissement	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
Subvention pour charges de service public - SCSP	119 839 800 €	123 139 733 €	128 755 388 €	128 380 628 €	130 835 352 €	2 454 724 €
Recettes propres	20 072 766 €	19 342 466 €	24 510 140 €	20 857 633 €	27 817 259 €	6 959 626 €
<i>dont recettes propres globalisées</i>	<i>9 127 392 €</i>	<i>8 908 605 €</i>	<i>11 731 151 €</i>	<i>9 298 500 €</i>	<i>11 833 204 €</i>	<i>2 534 704 €</i>
<i>dont recettes propres fléchées</i>	<i>10 945 374 €</i>	<i>10 433 861 €</i>	<i>12 778 989 €</i>	<i>11 559 133 €</i>	<i>15 984 055 €</i>	<i>4 424 922 €</i>
TOTAL recettes	139 912 566 €	142 482 199 €	153 265 528 €	149 238 261 €	158 652 611 €	9 414 350 €

3.2 Recettes globalisées du budget rectificatif 2024

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les recettes globalisées à l'encaissement sont estimées à **142 668 556€** soit 89,9% des recettes totales inscrites à ce budget rectificatif 2024.

La subvention pour charges de service public (SCSP) constitue la part la plus significative des recettes globalisées de l'établissement et représente 82,5% des recettes de l'École.

3.2.1 La subvention pour charges de service public – SCSP

Subvention pour charges de service public		BI 2024	BR 2024	Ecart BR 2024 / BI 2024
Dotation de masse salariale (1)		114 967 601 €	117 417 116 €	2 449 515 €
Socle	Masse salariale	88 818 516 €	88 651 516 €	-167 000 €
Socle	Contrats doctoraux spécifiques normaliens - CDSN	13 499 640 €	13 499 640 €	0 €
Socle	Contrats doctoraux ordinaires sur appels d'offre - CDO	1 734 400 €	1 734 400 €	0 €
Socle	Compensation surcoût revalorisation contrats doctoraux	865 315 €	865 315 €	0 €
Socle	Compensation indemnité CSG	481 078 €	481 078 €	0 €
Socle	Compensation glissement vieillesse technicité (GVT)	0 €	0 €	0 €
Socle	Recrutement psychologues 2021 - crise sanitaire COVID 19	126 077 €	126 077 €	0 €
Socle	Nouveau référentiel des rémunérations des médecins du travail 2021	29 539 €	29 539 €	0 €
Socle	Compensation congé pour projet pédagogique	10 000 €	10 000 €	0 €
Socle	LPR 2021 - Classement des jeunes Chercheurs	4 305 €	4 305 €	0 €
Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (année pleine)	31 947 €	31 947 €	0 €
Socle	LPR 2023 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	66 132 €	66 132 €	0 €
Socle	LPR 2023 - revalorisation des contrats doctoraux - cohortes 2020 et 2021 (année pleine)	884 614 €	884 614 €	0 €
Socle	Contrats doctoraux ENS -X - ajustement hausse de la valeur du point (juillet 2022)	370 474 €	370 474 €	0 €
Socle	Compensation hausse du point d'indice	2 926 308 €	2 926 308 €	0 €
Socle	Compensation SMIC élèves-fonctionnaires	400 000 €	1 352 028 €	952 028 €
Socle	Compensation PERSEE	500 000 €	500 000 €	0 €
Socle	LPR 2021-2022 - loi de programmation de la recherche	529 164 €	529 164 €	0 €
Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	63 895 €	63 895 €	0 €
Socle	Compensation révision IFSE	72 905 €	72 905 €	0 €
Socle	Compensation PPCR 2021	43 950 €	43 950 €	0 €
Socle	Compensation PPCR 2022	8 408 €	8 408 €	0 €
Socle	LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque	55 709 €	55 709 €	0 €
Socle	LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs	188 336 €	188 336 €	0 €
Socle	LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)	8 553 €	8 553 €	0 €
Socle	LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)	17 106 €	17 106 €	0 €
Socle	Compensation protection sociale complémentaire	123 388 €	123 388 €	0 €
Socle	Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative	137 216 €	137 216 €	0 €
Socle	Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C)	80 305 €	80 305 €	0 €
Socle	Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C)	6 118 €	6 118 €	0 €
Socle	CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux	33 066 €	33 066 €	0 €
Socle	LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors	57 663 €	57 663 €	0 €
Socle	LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs	16 176 €	16 176 €	0 €
Socle	LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS)	168 911 €	168 911 €	0 €
Socle	LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux	493 835 €	493 835 €	0 €
Socle	Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini	1 195 066 €	1 792 599 €	597 533 €
Socle	CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année)	0 €	11 323 €	11 323 €
Socle	LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année)	0 €	11 323 €	11 323 €
Socle	LPR 2023 - progression de carrière IGR	0 €	16 708 €	16 708 €
Socle	LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI)	0 €	12 902 €	12 902 €
Socle	LPR 2024 - accélération de la PES	0 €	19 244 €	19 244 €
Socle	LPR 2024 - chaires de professeurs junior	0 €	14 624 €	14 624 €
Socle	LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS	0 €	38 830 €	38 830 €
Actions spécifiques	Dialogue de performance 2024	0 €	760 000 €	760 000 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - CPES 2024	640 000 €	640 000 €	0 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : compensations IUF	121 459 €	121 459 €	0 €
Actions spécifiques	GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence	83 500 €	83 500 €	0 €
Actions spécifiques	GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence	0 €	83 500 €	83 500 €
Actions spécifiques	GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence	0 €	83 500 €	83 500 €
Actions spécifiques	GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence	0 €	10 000 €	10 000 €
Actions spécifiques	GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence	0 €	5 000 €	5 000 €
Actions spécifiques	Plan bibliothèques ouvertes + (PBO +)	74 527 €	74 527 €	0 €

Subvention pour charges de service public		BI 2024	BR 2024	Ecart BR 2024 / BI 2024
Dotations de fonctionnement (2)		13 413 027 €	13 418 236 €	5 209 €
Socle	Dotations globalisées de fonctionnement	12 444 215 €	12 444 215 €	0 €
Socle	Opérations immobilières - dotation sûreté	40 000 €	40 000 €	0 €
Socle	LPR 2024 - dotation au démarrage	42 094 €	42 094 €	0 €
Socle	Groupement de commandes 2019-2023 avec Elsevier - contribution 2023	-76 515 €	-76 515 €	0 €
Actions spécifiques	Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport)	30 000 €	30 000 €	0 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : participation concours communs session 2024	498 983 €	498 983 €	0 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - diversité et réussite étudiante - part des boursiers dans les filières sélectives	200 000 €	200 000 €	0 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : IUF crédits scientifiques	131 250 €	131 250 €	0 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : dotation Persée	72 000 €	72 000 €	0 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP	16 000 €	14 545 €	-1 455 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : concours ITRF 2024	5 000 €	6 664 €	1 664 €
Actions spécifiques	Aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap 2024	10 000 €	15 000 €	5 000 €
Total subvention pour charges de service public (1+2)		128 380 628 €	130 835 352 €	2 454 724 €

La subvention pour charges de service public (SCSP) inscrite au budget rectificatif tient compte des éléments de la notification intermédiaire 2024 envoyée par le ministère le 5 juillet dernier. Elle est ainsi estimée à **130,84M€** au budget rectificatif 2024, soit une hausse de 2,45M€ par rapport à la prévision initiale.

Une recette de **952k€** avait été reçue en décembre dernier pour compenser le **surcoût de la hausse 2023 du SMIC des élèves Normaliens**. Elle a été pérennisée et incluse dans le socle de la dotation globale de masse salariale dès mars 2024. L'établissement n'en avait pas connaissance et n'avait pas pu la prévoir lors de la construction du budget initial 2024 ; cette recette est ainsi régularisée au budget rectificatif. Il est à souligner que les hausses successives du SMIC depuis 2021, liées à l'inflation, ne sont pas totalement compensées et génèrent un **reste à charge cumulé de 1M€** pour l'École en 2024.

La notification intermédiaire de la SCSP intègre une dotation complémentaire de **597k€** pour financer les **mesures indiciaires** du rendez-vous salarial du 12 juin 2023 : mesures dites Guérini incluant notamment une revalorisation de 1,5% du point d'indice dès juillet 2023. Ce complément a été accordé au regard de la situation financière de l'établissement et fait suite à une rencontre entre la ministre et le président de l'ENS de Lyon. Ainsi, la dotation totale allouée pour les mesures indiciaires s'élève à 1,79M€. Début 2024, les échelons des élèves Normaliens ont été revalorisés, entraînant une charge supplémentaire de 230k€ pour l'établissement ; sans que le MESR n'ait encore précisé s'il y aura une compensation. Le **reste à charge** du cumul de l'ensemble des mesures indiciaires pour l'établissement est de **1,1M€**.

Le MESR a instauré un **dialogue de performance** pour les établissements ne concluant pas de contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) en 2023 et 2024. Ce dialogue est destiné à soutenir les établissements dans la préparation du COMP 2025. L'ENS de Lyon a obtenu **760k€** au titre de ce dialogue de performance pour renforcer ses capacités de pilotage, en particulier dans le champ des politiques prioritaires du gouvernement. Ainsi, 480k€ soutiennent le dispositif du CPES et permettent de limiter le reste à charge pour l'École tandis que 280k€ vont être consacrés à l'amélioration et à la modernisation des systèmes d'informations de gestion et de pilotage.

La prévision 2024 de la SCSP intègre également les crédits alloués dans le cadre de la poursuite de la **loi de programmation de la recherche** (LPR). Ce sont **123k€** supplémentaires qui sont attribués en 2024 en soutien des actions de recherche et pour des mesures de ressources humaines comme l'accélération de la prime d'enseignement supérieur (PES). Ces crédits viennent s'ajouter aux 2,9M€ pérennes alloués progressivement depuis 2021 pour, par exemple, revaloriser les contrats doctoraux ou encore contribuer à la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs.

Le dispositif **Egalité des chances** continue de recevoir un soutien financier en 2024, avec une enveloppe de **840k€** : 640k€ dédiés à la mise en œuvre du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures **CPES** et 200k€ visant à augmenter la part des boursiers dans les filières sélectives.

Le glissement-vieillesse-technicité **GVT** reste une charge annuelle mécanique pour l'établissement d'environ 372k€ pour l'année 2024, sans compensation.

3.2.2 Les recettes propres globalisées

Les recettes propres générées par l'établissement sont estimées à **11,8M€** au BR 2024, en hausse de 2,5M€ par rapport à la prévision initiale (9,3M€). Elles comprennent essentiellement les recettes liées au cycle d'exploitation de l'ENS de Lyon, mais aussi celles réalisées par les structures dans le cadre de leur activité.

	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
Hébergement Résidences Descartes et Monod	1 541 358 €	1 568 160 €	1 685 438 €	1 700 000 €	1 717 000 €	17 000 €
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	712 499 €	966 234 €	1 157 216 €	1 029 345 €	1 144 339 €	114 994 €
Droits de scolarité	651 181 €	582 548 €	608 956 €	660 000 €	679 140 €	19 140 €
Engagement décennal	700 626 €	559 487 €	404 271 €	350 000 €	350 000 €	0 €
Convention UdL participation déménagement M8	0 €	0 €	497 649 €	0 €	0 €	0 €
Recettes de la VPE	108 774 €	225 228 €	172 825 €	200 119 €	198 785 €	-1 334 €
Refacturations restaurants CROUS	66 245 €	239 727 €	291 446 €	200 000 €	300 000 €	100 000 €
Indemnisation assurance pour sinistres	46 899 €	92 314 €	201 400 €	50 000 €	491 198 €	441 198 €
CVEC	141 031 €	105 427 €	160 273 €	160 000 €	169 176 €	9 176 €
Location de salles / amphis	40 150 €	114 515 €	23 135 €	130 000 €	130 000 €	0 €
Recettes de la BDL	94 872 €	108 336 €	38 084 €	36 000 €	36 000 €	0 €
Autres recettes Présidence et DGS	99 886 €	208 095 €	116 004 €	224 500 €	345 031 €	120 531 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	63 031 €	48 629 €	124 718 €	56 000 €	122 000 €	66 000 €
Autres recettes diverses	575 135 €	226 581 €	1 146 258 €	375 000 €	476 662 €	101 662 €
sous-total recettes globalisées générées par l'établissement	4 841 686 €	5 045 282 €	6 627 673 €	5 170 964 €	6 159 331 €	988 367 €
Prestations/refacturations/autres recettes structures de recherche	1 978 711 €	1 844 215 €	1 609 291 €	1 340 664 €	2 130 867 €	790 203 €
Colloques organisés via cellule congrès	52 695 €	118 895 €	1 357 341 €	503 596 €	602 528 €	98 932 €
Préciput ANR	741 685 €	953 591 €	1 049 908 €	1 105 570 €	1 239 253 €	133 683 €
Fonds recherche : contributions des EPST (CNRS, INRIA...)	1 016 003 €	547 337 €	599 891 €	680 117 €	1 163 832 €	483 715 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	185 497 €	229 173 €	220 050 €	200 000 €	220 000 €	20 000 €
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions	122 891 €	79 363 €	163 621 €	100 000 €	119 240 €	19 240 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances...	92 725 €	45 407 €	69 605 €	111 300 €	99 366 €	-11 934 €
Institut Français de l'Éducation	95 500 €	45 343 €	33 771 €	86 289 €	98 787 €	12 498 €
sous-total autres recettes globalisées	4 285 706 €	3 863 324 €	5 103 478 €	4 127 536 €	5 673 873 €	1 546 337 €
TOTAL recettes globalisées	9 127 392 €	8 908 605 €	11 731 151 €	9 298 500 €	11 833 204 €	2 534 704 €

Les recettes provenant des **indemnisations assurance** sont particulièrement élevées en 2024 : **491k€**. Elles correspondent principalement à l'encaissement des derniers remboursements liés à l'incendie de l'amphithéâtre Mérioux, qui étaient attendus fin 2023 à l'origine et non prévus au budget initial. Ces recettes exceptionnelles sur l'exercice aident à réduire le déficit du résultat prévisionnel, la majorité des dépenses de réhabilitation ayant été réalisées en 2023.

Parmi les autres recettes générées par l'établissement, les refacturations des frais d'infrastructure (CROUS, IEA...) ont été augmentées de 200k€ au budget rectificatif en lien avec les charges supportées par l'École.

Les **loyers** des résidences étudiantes représentent **1,7M€**, soit 28% du volume total des recettes propres générées par l'établissement. Ces recettes sont en hausse depuis 2023 en raison de l'augmentation tarifaire votée par le conseil d'administration, mais aussi par un taux d'occupation plus important que les années précédentes pendant lesquelles des travaux avaient rendu inaccessibles des logements.

Les **droits de scolarité** sont réévalués à **679k€** en 2024. La prévision tient compte de la hausse de 2,9% des droits d'inscription pour les diplômes nationaux, indexée à l'indice des prix calculé par l'INSEE comme le prévoit la réglementation.

Un grand nombre de laboratoires en sciences exactes et expérimentales réalise des recettes propres liées à leur activité : prestations de recherche, refacturations aux utilisateurs de plateformes scientifiques etc. Elles sont estimées à **2,13M€** au BR 2024 soit + 0,8M€ par rapport au BI en raison de nouveaux projets non connus lors de l'élaboration du budget initial.

Les recettes en forte croissance dans le budget rectificatif concernent le **préciput ANR** et les contributions des **EPST**, qui passent de 1,8M€ à 2,4M€ en 2024. Ce surplus de 0,6M€ résulte de la hausse des reversements liés aux prélèvements sur les contrats de recherche gérés par les EPST tutelles de laboratoires de l'Ecole. L'évolution constante du préciput depuis 2021 s'explique quant à elle par la loi de programmation de la recherche (LPR) qui vise à financer l'ANR de 1Md€ supplémentaire entre 2021 et 2027. Au regard des contraintes financières de l'établissement, la recette supplémentaire prévue au BR alimente les recettes globales de l'établissement sans ouverture de nouvelles dépenses.

3.3 Recettes fléchées du budget rectificatif 2024

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

Les recettes fléchées inscrites au BR 2024 sont estimées à **15,98M€**, en hausse de 4,4M€ par rapport au budget initial (11,6M€).

Les encaissements prévus se répartissent ainsi selon le type de financeur :

	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
ANR PIA IDEX	876 701 €	940 097 €	108 660 €	210 966 €	572 525 €	361 559 €
ANR PIA hors IDEX	372 035 €	2 173 044 €	2 577 900 €	3 578 563 €	4 082 909 €	504 346 €
Total ANR PIA	1 248 736 €	3 113 141 €	2 686 560 €	3 789 529 €	4 655 435 €	865 905 €
ANR hors PIA	3 338 117 €	3 939 722 €	4 125 743 €	3 364 440 €	3 990 024 €	625 583 €
Union Européenne	3 614 204 €	1 021 973 €	3 624 507 €	2 308 664 €	3 478 641 €	1 169 977 €
Région	137 381 €	256 547 €	467 910 €	514 485 €	1 240 839 €	726 354 €
Autres recettes	2 606 936 €	2 102 478 €	1 874 269 €	1 582 015 €	2 619 117 €	1 037 103 €
Total recettes fléchées	10 945 374 €	10 433 861 €	12 778 989 €	11 559 133 €	15 984 055 €	4 424 922 €

Les encaissements estimés lors du BI 2024 ont fait l'objet de réajustement à la hausse, en lien avec des encaissements qui étaient attendus en fin d'exercice 2023 et dont les versements n'ont pas eu lieu ; par exemple, 3 soldes IDEX (361 k€) pour lesquels les dossiers étaient encore en cours de traitement chez le financeur (COMUE) en mai dernier. Par ailleurs, la contractualisation de nouveaux contrats a pris beaucoup de retard ; en conséquence, les versements ont été décalés (+1 152 k€ nouveaux PEPR, BPI Idemo 1.2 M€ prévu en juin 2023 et signé seulement en début d'été 2024).

De même, alors qu'il avait été prévu 8 nouvelles ANR (soit 1 716k€ en montant global supplémentaire), il y en a en réalité 17 qui démarrent en cette fin d'année et dont les premiers versements arrivent (3 629 k€ montant alloué).

Concernant le financement FEDER du projet PLEXMICO, le solde de 960 k€ était attendu en décembre 2023 ; or le versement n'a été effectif qu'au printemps 2024.

Quant aux fonds Région AURA, il est prévu l'encaissement des soldes des programmes Pack Ambition Recherche pour 977 k€.

Sur les autres recettes, on notera l'arrivée non prévue de 200 k€ supplémentaires alloués par avenant au projet BIOSANTEXC Campus Indien, le solde de 220 k€ du projet RAPID APIC versé en retard en début d'année, et de nouveaux financements sur fondations pour 254 k€.

4. Dépenses du budget rectificatif 2024

4.1 Synthèse des dépenses inscrites au budget rectificatif 2024

4.1.1 Autorisations d'engagement

De quoi parle-t-on ?

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Autorisations d'engagement (AE)	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
Masse salariale	99 974 022 €	105 343 869 €	111 565 614 €	114 944 362 €	115 801 698 €	857 336 € 0,7%
Fonctionnement	25 754 983 €	34 130 277 €	46 955 436 €	42 745 390 €	41 131 074 €	-1 614 316 € -3,8%
Investissement	7 695 016 €	8 336 652 €	6 511 670 €	5 310 642 €	4 970 925 €	-339 717 € -6,4%
TOTAL autorisations d'engagement	133 424 021 €	147 810 798 €	165 032 720 €	163 000 394 €	161 903 697 €	-1 096 697 € -0,7%

Tableau 2 – Autorisations d'engagement par masse inscrites au budget rectificatif 2024

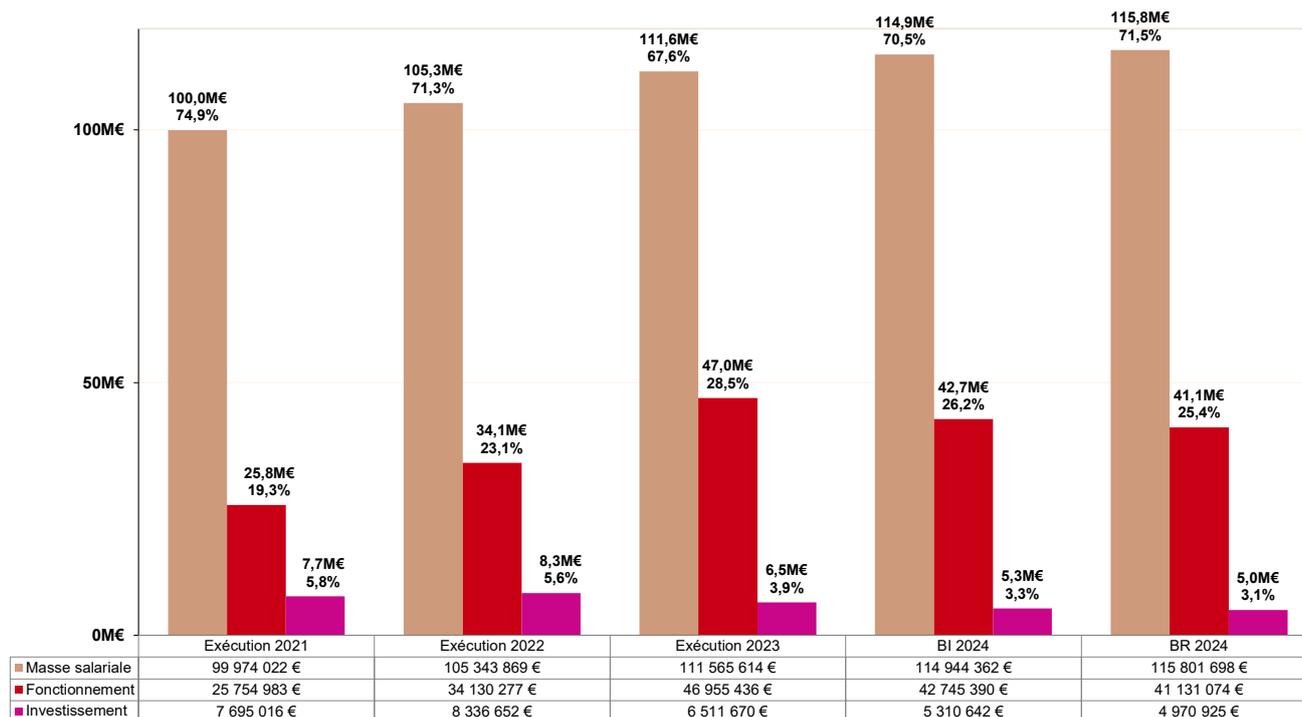


Figure 2 : évolution des autorisations d'engagement depuis 2021 par nature (données prévisionnelles en 2024)

Les **autorisations d'engagement** inscrites au budget rectificatif 2024 sont évaluées à 161,9M€, en diminution de 1,1M€ par rapport aux prévisions faites pour le BI.

En fonctionnement, les engagements diminuent en raison de la revue à la baisse des prévisions des dépenses énergétiques. En parallèle, les AE augmentent afin d'engager les impacts sur le loyer du contrat de partenariat de tous les travaux réalisés en 2023 et 2024 dans le périmètre du contrat.

En masse salariale, ce sont +0,9M€ d'AE qui sont prévues au budget rectificatif par rapport au BI. Cette hausse concerne principalement la masse salariale Etat afin de prendre en compte les dépenses supplémentaires liées à la revalorisation indiciaire des élèves Normaliens ainsi que la revalorisation du RIFSEEP.

La masse salariale mobilise 71,5% des AE inscrites au BR 2024, le fonctionnement 25,4% et enfin l'investissement 3,1%.

Nous verrons dans les paragraphes suivants l'analyse détaillée de ces prévisions.

4.1.2 Crédits de paiement

De quoi parle-t-on ?

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Crédits de paiement (CP)	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
Masse salariale	99 986 473 €	105 347 247 €	111 559 510 €	114 944 362 €	115 801 698 €	857 336 € 0,7%
Fonctionnement	29 041 730 €	31 785 073 €	40 279 134 €	43 076 338 €	40 396 193 €	-2 680 145 € -6,2%
Investissement	6 832 808 €	4 681 677 €	9 523 971 €	6 426 853 €	6 194 821 €	-232 032 € -3,6%
TOTAL crédits de paiement	135 861 012 €	141 813 997 €	161 362 615 €	164 447 553 €	162 392 712 €	-2 054 841 € -1,2%

Tableau 3 – Crédits de paiement par masse inscrits au budget rectificatif 2024

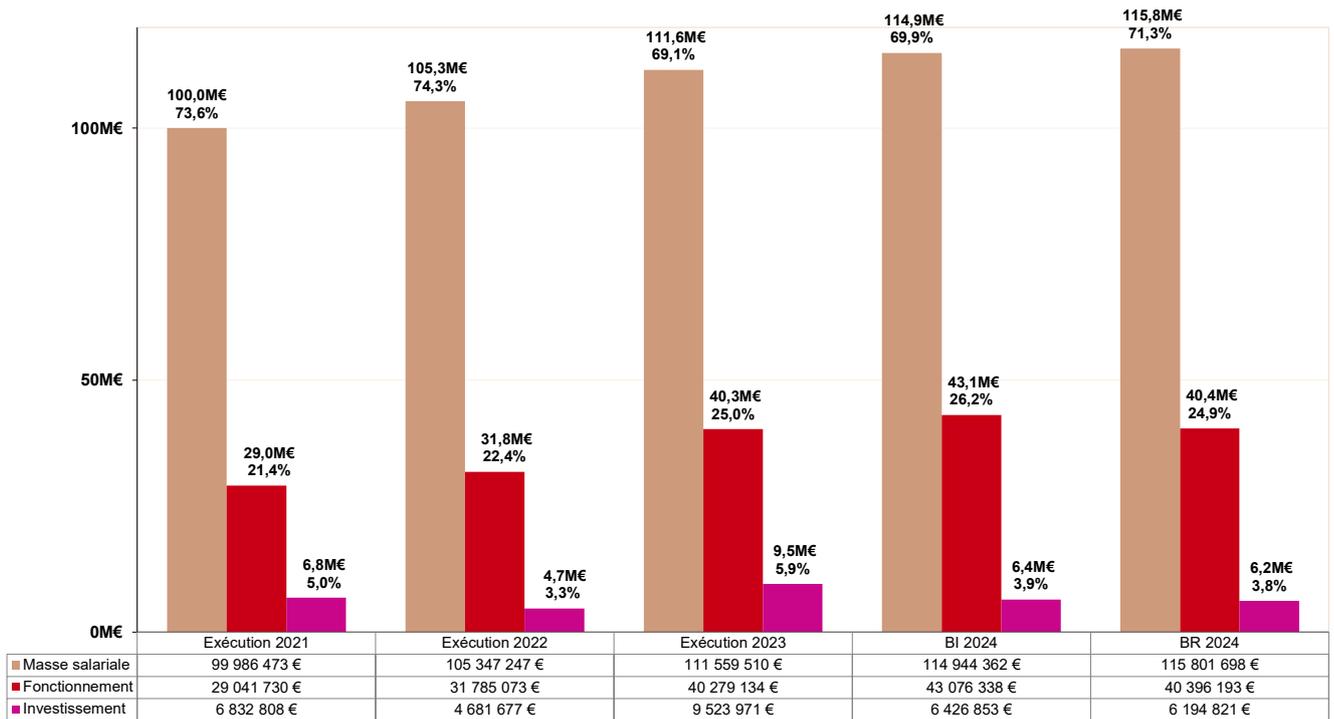


Figure 3 : évolution des crédits de paiement depuis 2021 par nature de dépenses (données prévisionnelles en 2024)

Les crédits de paiement 2024 sont évalués à 162,39M€, soit 2M€ de moins que la prévision initiale.

Les CP de fonctionnement baissent le plus fortement entre le BI et le BR 2024. Comme évoqué précédemment, ce sont globalement les dépenses énergétiques qui sont revues à la baisse pour le BR grâce à une diminution des tarifs.

Les dépenses de masse salariale augmentent de 0,9M€ en CP, pour les mêmes raisons que celles évoquées en AE.

La masse salariale représente 71,3% des crédits de paiement 2024, le fonctionnement 24,9% et enfin l'investissement 3,8%.

Les actions LOLF précisent la destination des crédits consommés, permettant ainsi de mettre en lumière les moyens affectés par l'établissement sur ses missions principales :

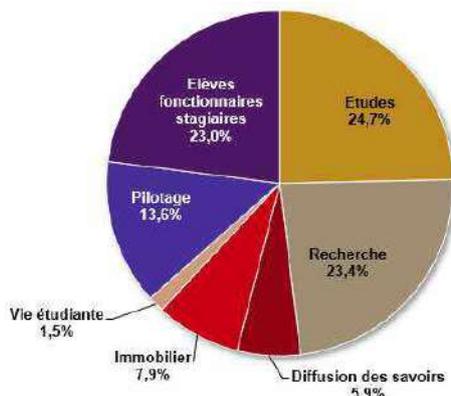


Figure 4 – Répartition des crédits de paiement par destination au BR 2024

4.2 Dépenses de fonctionnement du budget rectificatif 2024

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites au BR 2024 pour 41,1M€ en autorisations d'engagement et 40,4M€ en crédits de paiement.

4.2.1 Dépenses globalisées

Près de 89% du fonctionnement concerne des dépenses globalisées, financées par la dotation de la SCSP et les ressources propres générées par l'établissement dans le cadre de son activité. Comme en 2022 et 2023, l'École est contrainte une nouvelle fois de mobiliser le fonds de roulement et la trésorerie afin d'absorber les surcoûts de l'énergie et l'inflation sur les autres postes de dépenses.

Ce tableau présente de manière non exhaustive la répartition des dépenses globalisées selon les montants en crédits de paiement les plus significatifs.

Dépenses globalisées : fonctionnement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	BI 2024 (en crédits de paiement)	BR 2024 (en crédits de paiement)	Écarts BR 2024 / BI 2024
Reversements CDSN aux établissements d'accueil	10 058 681 €	9 038 498 €	13 679 376 €	13 719 282 €	13 369 647 €	-349 635 €
Dépenses courantes de l'établissement	8 216 406 €	10 392 072 €	12 499 022 €	14 283 254 €	11 562 364 €	-2 720 890 €
Fonctionnement des structures : moyens établissement et ressources propres	5 691 019 €	6 308 069 €	7 475 852 €	7 370 188 €	8 047 200 €	677 012 €
Projets financés par fonds recherche	1 180 508 €	1 728 175 €	1 280 897 €	933 179 €	901 403 €	-31 776 €
Colloques		255 250 €	776 786 €	487 511 €	566 737 €	79 226 €
Documentation BDL	807 502 €	808 090 €	381 536 €	828 000 €	817 800 €	-10 200 €
Reversements RH (mises à disposition)	552 943 €	466 902 €	193 616 €	540 741 €	491 741 €	-49 000 €
Projets SI	377 396 €	146 862 €	904 629 €	67 000 €	68 025 €	1 025 €
TOTAL	26 884 455 €	29 143 918 €	37 191 714 €	38 229 155 €	35 824 917 €	-2 404 238 €

Les **reversements CDSN** aux établissements d'accueil sont prévus pour **13,4M€** de crédits de paiement en 2024. Les autorisations d'engagement sont quant à elles estimées à 12,9M€ et correspondent aux derniers engagements relatifs à la promotion 2023-2026, ainsi qu'aux nouveaux engagements que l'établissement doit prendre pour la promotion 2024-2027 à la rentrée universitaire 2024.

Cohorte	Nombre de doctorants	Montant total des reversements pour l'ensemble de la période	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			
			AE consommées en 2022	AE consommées en 2023	AE BR 2024	TOTAL AE par cohorte	CP consommés en 2022	CP consommés en 2023	CP BR 2024	TOTAL CP par cohorte
Cohorte 2021-2024	132	11 953 038 €	9 779 759 €	2 173 280 €	0 €	11 953 039 €	2 950 529 €	6 084 680 €	2 917 830 €	11 953 039 €
Cohorte 2022-2025	137	12 581 532 €	2 020 392 €	10 568 793 €	0 €	12 589 185 €	79 081 €	4 758 210 €	4 928 532 €	9 765 823 €
Cohorte 2023-2026	130	12 306 840 €		7 005 432 €	5 301 408 €	12 306 840 €		297 154 €	4 961 581 €	5 258 735 €
Cohorte 2024-2027	134	12 895 758 €			7 583 004 €	7 583 004 €			561 704 €	561 704 €
Total	533	49 737 168 €	11 800 151 €	19 747 505 €	12 884 412 €	44 432 068 €	3 029 610 €	11 140 044 €	13 369 647 €	27 539 301 €

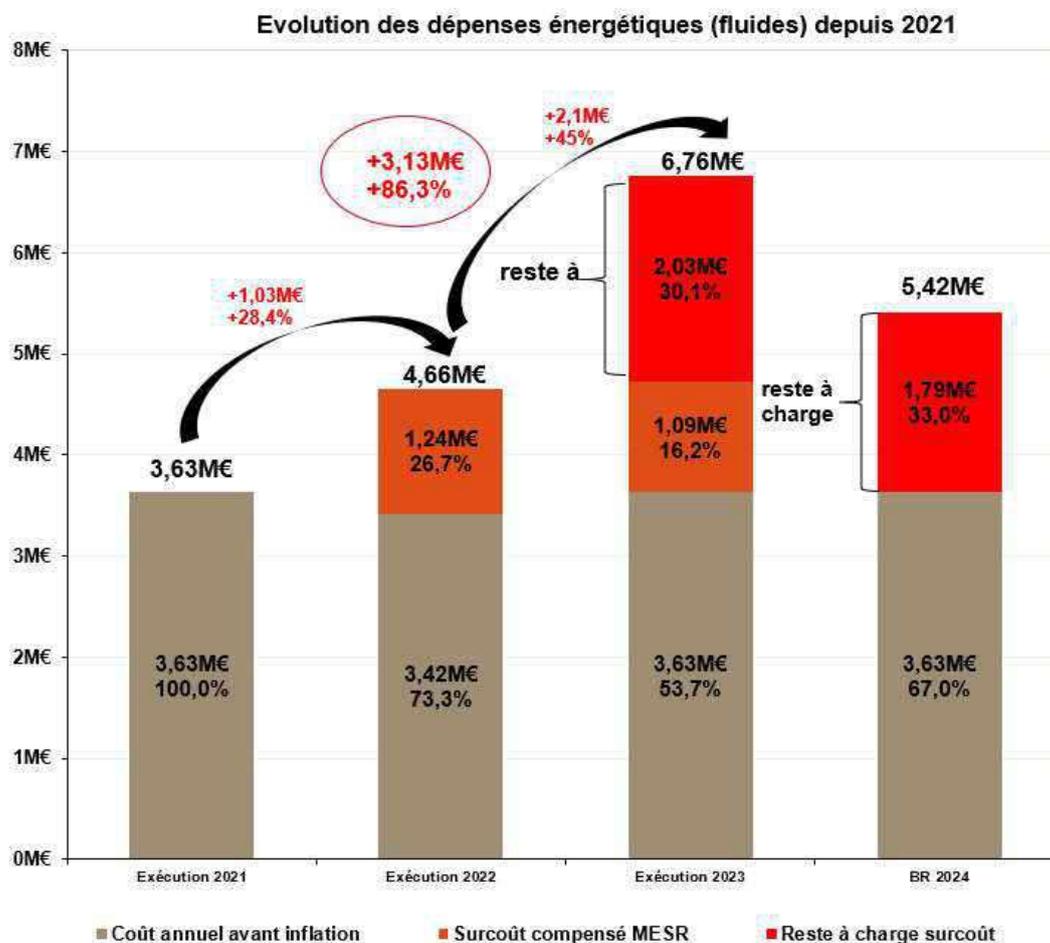
Les **dépenses courantes** de l'École diminuent de 2,7M€ en comparaison de la prévision du BI, mais demeurent supérieures de 3,3M€ par rapport à l'exécution 2021 qui est l'année de référence avant les effets significatifs de l'inflation. Elles atteignent **11,6M€** et regroupent les principales charges de l'établissement telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses courantes de l'établissement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	BI 2024 (en crédits de paiement)	BR 2024 (en crédits de paiement)	Écarts BR 2024 / BI 2024
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	3 258 709 €	4 635 120 €	6 341 312 €	8 180 000 €	5 415 000 €	-2 765 000 €
Frais de maintenance	1 300 016 €	1 443 391 €	1 751 561 €	1 747 254 €	1 759 880 €	12 626 €
Loyer contrat de partenariat	926 112 €	1 455 203 €	1 389 550 €	1 339 000 €	1 339 000 €	0 €
Gardiennage	947 531 €	974 103 €	1 077 488 €	1 078 000 €	1 112 763 €	34 763 €
Nettoyage et entretien	817 576 €	848 778 €	851 334 €	860 000 €	860 000 €	0 €
Autres loyers	646 634 €	701 511 €	755 687 €	728 000 €	725 721 €	-2 279 €
Accueil physique et téléphonique	111 734 €	114 011 €	119 598 €	130 000 €	130 000 €	0 €
Environnement et gestion des déchets	109 401 €	101 348 €	84 620 €	95 000 €	94 000 €	-1 000 €
Marchés transversaux	98 693 €	118 608 €	127 871 €	126 000 €	126 000 €	0 €
TOTAL	8 216 406 €	10 392 072 €	12 499 022 €	14 283 254 €	11 562 364 €	-2 720 890 €

Les **dépenses énergétiques** (fluides) sont estimées à **5,4M€** soit -2,8M€ en comparaison de la prévision du BI. Bien que l'établissement ne soit plus éligible au dispositif d'amortisseur d'électricité cette année, les dépenses prévisionnelles diminuent fortement en 2024 grâce à la baisse des tarifs d'électricité depuis janvier 2024. Il est à rappeler que les consommations sont maîtrisées et optimisées par l'ENS de Lyon malgré des surfaces supplémentaires depuis 2022. L'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'est inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour conduire ses activités dans une démarche durable et responsable.

Malgré ces efforts de réduction de la consommation et la baisse tarifaire constatée depuis le début d'année, le reste à charge demeure important pour l'École qui ne peut pas le couvrir avec ses recettes annuelles. Cette réévaluation des dépenses de fluides contribue à réduire partiellement le déficit du compte de résultat inscrit au budget 2024 ; le fonds de roulement de l'établissement devra à nouveau être exceptionnellement mobilisé pour faire face à ce surcoût. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges par poste de dépenses (en droits constatés) :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	BI 2024	BR 2024	Evolution par rapport à 2021
Electricité	2 172 807 €	2 901 640 €	5 203 257 €	6 250 000 €	3 950 000 €	81,8%
Gaz	138 320 €	177 366 €	196 896 €	300 000 €	173 000 €	25,1%
Eau	269 540 €	178 692 €	205 498 €	230 000 €	198 000 €	-26,5%
Chauffage urbain	1 047 515 €	1 402 363 €	1 152 415 €	1 400 000 €	1 094 000 €	4,4%
Total	3 628 183 €	4 660 061 €	6 758 066 €	8 180 000 €	5 415 000 €	49,2%



Les frais de **maintenance** comprennent les interventions obligatoires réalisées par la direction du patrimoine, la DSI et également par le service Accueil et Sécurité. Ils sont évalués à **1,76M€** en 2024, en forte hausse depuis 2021 en grande partie en raison de l'inflation.

Il convient de noter que le financement des frais d'infrastructures de recherche est assuré en partie par le préciput et les différents prélèvements pour contribuer au coût et à la maintenance des équipements de recherche. Cette contribution de la vice-présidence Recherche représente 1,15 M€ en 2024.

Le fonctionnement des structures est évalué à **8M€** en 2024 : organisation du concours d'entrée, fonctionnement des départements d'enseignement et des laboratoires de recherche, des services centraux etc. Ce fonctionnement est financé via les moyens établissement et des ressources propres (prestations de recherche par exemple dans les laboratoires). Pour rappel, l'établissement a décidé dès le budget initial de réduire de 10% les dotations en moyens établissement de chaque centre de responsabilité budgétaire en 2024 afin de contenir les impacts sur le déficit du résultat et les prélèvements sur les réserves.

L'École, par le biais de certains de ses laboratoires, organise des **colloques** et manifestations scientifiques en 2024, financés via les recettes des inscriptions des participants et des sponsors de partenaires : 0,6M€ de dépenses. A titre d'exemple, le colloque EUSIPCO 2024 s'est tenu à la fin du mois d'août ; conférence européenne de recherche interdisciplinaire en traitement du signal et de l'image, tournée vers les grands enjeux sociétaux. Cet évènement a rassemblé 850 participants.

4.2.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses de fonctionnement de l'ENS de Lyon, celles financées totalement par des recettes fléchées (contrats de recherche et de formation essentiellement) sont estimées à 4,6M€ au BR 2024.

	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
ANR PIA IDEX	355 398 €	9 632 €	30 255 €	0 €	4 800 €	4 800 €
ANR PIA hors IDEX	38 275 €	114 206 €	330 318 €	541 068 €	458 936 €	-82 133 €
Total ANR PIA	393 673 €	123 838 €	360 573 €	541 068 €	463 736 €	-77 333 €
ANR hors PIA	513 928 €	885 247 €	1 077 632 €	1 933 776 €	1 709 530 €	-224 246 €
Union Européenne	350 352 €	612 954 €	764 054 €	1 213 061 €	1 027 531 €	-185 530 €
Région	170 696 €	329 133 €	227 603 €	129 734 €	260 749 €	131 014 €
Autres	728 626 €	689 983 €	657 557 €	1 029 543 €	1 109 730 €	80 187 €
Fonctionnement fléché en crédits de paiement	2 157 275 €	2 641 155 €	3 087 420 €	4 847 183 €	4 571 276 €	-275 907 €

Les dépenses fléchées prévues en fonctionnement en 2024 ont été revues à la baisse pour 275k€.

D'une part, certains projets se sont terminés sans avoir été dépensés en totalité. Par exemple, le projet EBOVAC à TRIANGLE, s'est vu octroyer une enveloppe supplémentaire de 75k€ fin 2023 par redistribution du coordinateur, alors que les fonds alloués à l'origine du projet n'allaient pas être dépensés en totalité, d'où une sous-consommation de 150k€.

Même cas de figure pour 2 projets à l'IRHIM : le projet avec Lounsbery Foundation s'achève avec une sous-consommation de 77% (86 k€) ; et le projet européen CLS INFRA risque de ne faire l'objet d'aucune dépense d'ici sa fin en février prochain. A noter qu'il faudra prévoir pour ces projets les remboursements des trop perçus.

Par ailleurs, de gros projets qui devaient se terminer ont fait l'objet d'avenants de prolongation, induisant une reprogrammation de crédits sur l'année prochaine : ERC CRSULID (-35k€), ERC PODCAST (-164k€).

4.3 Dépenses d'investissement du budget rectificatif 2024

Les dépenses d'investissement prévues au BR 2024 s'élèvent à **5M€** en autorisations d'engagement et à **6,2M€** en crédits de paiement, à la baisse par rapport au BI2024.

4.3.1 Dépenses globalisées

Plus de 67% des investissements sont des dépenses globalisées, financées majoritairement par l'établissement via le fonds de roulement mais aussi par des ressources propres notamment dans les structures de recherche.

Ce tableau présente la répartition des prévisions de dépenses globalisées d'investissement par service et/ou vice-présidence.

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	BI 2024 (en crédits de paiement)	BR 2024 (en crédits de paiement)	Écarts BR 2024 / BI 2024
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	1 535 782 €	1 625 218 €	3 072 523 €	2 353 226 €	1 798 666 €	-554 560 €
Investissements Recherche via le PPI	1 013 151 €	458 437 €	1 286 856 €	570 000 €	570 000 €	0 €
Laboratoires sur recettes préaffectées	1 092 112 €	175 366 €	786 354 €	324 700 €	439 847 €	115 147 €
Fonds recherche	582 200 €	197 796 €	251 241 €	317 000 €	237 500 €	-79 500 €
Direction des systèmes d'informations	940 776 €	81 235 €	214 745 €	264 000 €	264 000 €	0 €
Départements de formation et vie étudiante	125 808 €	86 781 €	94 578 €	257 844 €	292 560 €	34 716 €
Autres investissements services centraux	230 478 €	319 029 €	369 403 €	621 996 €	568 583 €	-53 413 €
TOTAL	5 520 307 €	2 943 861 €	6 075 699 €	4 708 766 €	4 171 156 €	-537 610 €

En raison de la situation financière extrêmement contrainte par le contexte des surcoûts de charges non compensées, l'ENS de Lyon a fait le choix de geler certains projets d'investissement d'ampleur telles que la réhabilitation de la résidence Etudiante Bonnamour, la réhabilitation d'amphis de cours ou encore les réfections totales de l'étanchéité des ailes A et B de la BDL. Des demandes de financements externes sont en cours afin de pouvoir lancer ces investissements jugés prioritaires mais que l'établissement ne peut pas couvrir avec son fonds de roulement.

La Direction du patrimoine dispose du plus gros volume budgétaire avec 1,8M€ soit 50% de l'ensemble des dépenses globalisées.

La création de nouvelles **salles de cours** destinées aux étudiants issus du nouveau parcours du cycle pluridisciplinaire de l'enseignement supérieur **CPES** Sciences et sociétés a eu lieu en 2023. Il est prévu **0,26M€** de CP au budget 2024 pour le paiement des dernières factures des travaux et aménagements.

Le marché de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage engagé en 2023 pour la réhabilitation de la **Résidence Bonnamour** sera payé en 2024. Ce sont ainsi **300k€** de crédits de paiement qui sont inscrits au budget initial. Ce projet de réhabilitation estimé à plus de 7,5M€ est gelé au regard de la situation financière de l'établissement qui ne peut plus mobiliser son fonds de roulement et sa trésorerie afin de financer les travaux.

Les travaux d'**étanchéité de l'aile C de la BDL** site Descartes et la réfection intérieure des locaux endommagés par les intempéries, débutés en 2022, sont en cours d'achèvement. Ce sont 80k€ d'autorisations d'engagement qui sont prévues au budget 2024, pour environ **560k€** de CP afin de payer les dépenses engagées les années antérieures. Comme déjà évoqué, les travaux d'étanchéité des ailes A et B ne sont pas programmés en 2024 en raison de la situation financière. Toutefois, des réparations seront menées afin de permettre aux activités de se poursuivre dans de bonnes conditions.

La **vice-présidence Recherche** prévoit des investissements à hauteur de **1,1M€** via le PPI et le fonds recherche, essentiellement pour des achats d'équipements scientifiques par les laboratoires mais aussi pour des opérations de travaux réalisées par la direction du patrimoine.

4.3.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses d'investissement de l'ENS de Lyon, celles financées intégralement par des contrats fléchés sont évaluées à **2M€** en crédits de paiement.

	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
ANR PIA IDEX	469 485 €	541 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	499 584 €	36 802 €	1 684 988 €	330 425 €	196 129 €	-134 296 €
Total ANR PIA	969 069 €	37 343 €	1 684 988 €	330 425 €	196 129 €	-134 296 €
ANR hors PIA	162 941 €	378 428 €	203 435 €	429 338 €	454 634 €	25 296 €
Union Européenne	23 592 €	581 497 €	782 094 €	61 824 €	231 984 €	170 160 €
Région	52 225 €	27 960 €	27 086 €	0 €	1 999 €	1 999 €
Autres	104 675 €	712 587 €	750 669 €	896 500 €	1 138 919 €	242 419 €
Investissement fléché en crédits de paiement	1 312 502 €	1 737 815 €	3 448 272 €	1 718 087 €	2 023 665 €	305 578 €

Les dépenses d'investissements prévues au BR 2024 sont en augmentation (+300k€) suite à de gros investissements prévus sur la fin de l'année.

D'une part, le laboratoire de géologie va acquérir un ORBITRAP pour 250k€ sur contrats fléchés.

Dans le cadre de l'Equipex Spatial Cells, l'acquisition d'un cytomètre va être lancée pour un montant de 262k€.

Enfin, Biosciences va acquérir un microscope à force atomique pour 212k€ cofinancé notamment par IBISA à hauteur de 90k€.

D'autre part, le projet BPI Idemo Usine à chats fait l'objet de gros investissements pour 742k€ dont l'amortissement sera financé sur fonds propres ; en complément, des travaux importants sont engagés pour l'installation de ces équipements au laboratoire de physique, pour partie financés sur contrats également (70k€).

4.4 Dépenses de masse salariale du budget rectificatif 2024

4.4.1 La masse salariale

De quoi parle-t-on ?

Les **dépenses de personnel** : rémunérations principales, cotisations patronales, rémunérations accessoires et prestations sociales obligatoires.

Masse salariale État : crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

Ressources Propres : toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations et jury de concours.

4.4.1.1 Masse salariale globale

	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR2024 / BI 2024
Masse salariale Etat	93 074 894 €	98 604 767 €	104 218 294 €	106 405 202 €	107 303 113 €	897 911 €
Masse salariale ressources propres	6 911 579 €	6 742 480 €	7 341 216 €	8 539 160 €	8 498 585 €	-40 575 €
dont ressources propres globalisées	1 819 732 €	1 463 368 €	1 657 310 €	1 505 554 €	1 869 574 €	364 020 €
dont ressources propres fléchées	5 091 847 €	5 279 112 €	5 683 906 €	7 033 606 €	6 629 011 €	-404 595 €
TOTAL masse salariale	99 986 473 €	105 347 247 €	111 559 510 €	114 944 362 €	115 801 698 €	857 336 €

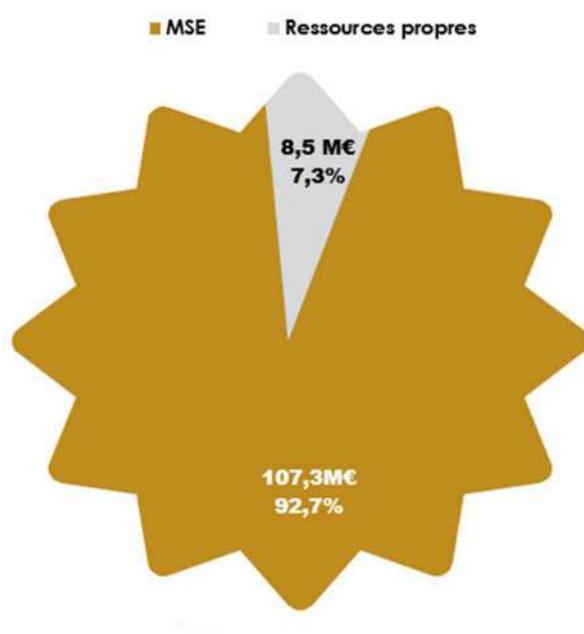


Figure 5 – Part relative de la masse salariale en fonction du support budgétaire

Support budgétaire	BI 2024	BR 2024	€	▲
MSE	106 405 202 €	107 303 113 €	0,90 M€	0,8%
RP	8 539 160 €	8 498 585 €	- 0,04 M€	-0,5%
Total	114 944 362 €	115 801 698 €	0,86 M€	0,7%

Entre la prévision initiale 2024 et rectificative, les coûts salariaux augmentent de **0,86M€ (0,7%)**. Si les charges de personnels financées sur le budget État augmentent : 0,90M€ (0,8%), à l'inverse, elles diminuent légèrement 0,04M€ sur les ressources propres (-0,5%).

Depuis 2022, la France connaît un contexte de forte inflation qui a impacté de manière significative la masse salariale de l'École, et au-delà, ses marges de manœuvres (fongibilité asymétrique), sachant que la MSE mobilise les $\frac{3}{4}$ du budget.

Taux d'inflation	2022	2023	Prévisions 2024	Total Cum ul
<i>Données INSEE</i>	5,2%	5%	2,2%	12,4%

Pour redynamiser les rémunérations des agents publics et contrer les effets de cette spirale inflationniste (+12,4% en 3 ans), différentes mesures réglementaires ont été adoptées par l'État.

Toutefois, la majorité de ces dispositifs RH ne sont que partiellement compensés (ou pas). Pour exemple, à ce stade, les mesures salariales de juin 2023 sont financées à hauteur de **1,79M€** par l'État, pour un coût total de **2,63M€** sur 2024. Ce qui représente une prise en charge financière de **68%**.

Au global, le reste à charge de l'ensemble de ces dispositifs ministériels dégrade la situation financière de l'ENS de Lyon : - 3M€ (cf tableau ci-dessous), dont - 1,58M€ concernant les élèves (53% du déséquilibre budgétaire constaté).

Dispositifs RH Ministériels	Solde budgétaire			Dont Normaliens
	Recettes SCSP	MSE en cumul hors GVT+ (annuel)	Différentiel	
Point indice 2022	2 926 308 €	3 143 445 € -	217 137 €	- €
SMIC - Effets cumulés	1 352 028 €	2 357 467 € -	1 005 439 € -	1 005 439 €
Point indice 2023	1 030 181 €	1 414 364 € -	384 183 € -	148 974 €
Reval ^o des grilles de rémunérations : +5 points	685 551 €	941 212 € -	255 661 € -	138 238 €
GVT+	- €	371 807 € -	371 807 €	- €
Changement d'échelon Eleves	- €	230 000 € -	230 000 € -	230 000 €
Reval ^o - Charges patronales transport	- €	147 317 € -	147 317 € -	42 431 €
LPR - 2024 : contractuels doctorants	141 011 €	146 189 € -	5 178 €	- €
Reval ^o des grilles de rémunérations - Cat.B & C	76 867 €	105 533 € -	28 666 €	- €
Forfait mobilité durable	- €	80 400 € -	80 400 € -	18 500 €
GIPA	- €	66 554 € -	66 554 €	- €
Revalorisation des CET	- €	61 230 € -	61 230 €	- €
Reval ^o - Remboursement du forfait de transport	- €	47 412 € -	47 412 €	- €
Forfait télétravail	- €	44 085 € -	44 085 €	
Indemnité fin de contrat	- €	40 023 € -	40 023 €	
Forfait social	- €	15 013 € -	15 013 € -	5 613 €
Total - ETAT 2024	6 211 945 €	9 212 050 € -	3 000 105 € -	1 589 194 €

*Mesures salariales de juin 2023

Du fait de leur singularité, les ENS sont d'autant plus affectées par ce contexte inflationniste que les tensions sur la masse salariale concernent non seulement ses personnels (comme dans l'ensemble des universités) mais également ses élèves fonctionnaires stagiaires. Ainsi, au-delà des effets financiers des mesures salariales de juin 2023 (+2,63M€), la MSE est également contrainte par le SMIC (+2,36M€), qui concerne principalement les élèves normaliens.

Année	SMIC Date d'entrée en vigueur
2 020	01/01/2020
2 021	01/01/2021
2 021	01/10/2021
2 022	01/01/2022
2 022	01/05/2022
2 022	01/08/2022
2 023	01/01/2023
2 023	01/05/2023
2 024	01/01/2024
2 024	T4 2024 ?

En raison d'un mécanisme de revalorisation automatique, le SMIC a augmenté 8 fois depuis le 01/01/2021. Chacune de ces hausses s'est accompagnée d'une augmentation du coût des rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires : **2,14M€** cumulés au 31/12/2024 sur un total de **2,36M€** de hausse globale cumulée (**91%** du total établissement).

A ce jour, la compensation du SMIC demeure partielle (1,35M€) ce qui se traduit par un effort de contribution substantiel pour l'ENS de Lyon. Cette situation altère le solde budgétaire de la MSE (recettes – dépenses), avec un reste à charge de **1M€** pour l'École.

Sans compter les effets financiers du changement d'échelon des normaliens qui dégrade la MSE de 230k€ sur cet exercice (et dont le coût est intégralement supporté par l'ENS de Lyon, n'ayant à ce stade pas été compensé).

L'établissement doit donc s'adapter aux contraintes budgétaires induites par la compensation partielle de ces dispositifs d'ordres réglementaires.

Si l'on se réjouit de ces mesures en faveur du pouvoir d'achat, les ENS sensibilisent le MESR quant à la structure de leurs masses salariales et leurs particularités dès lors que les ces revalorisations touchent les salaires les plus bas dont ceux des élèves-fonctionnaires-stagiaires.

4.4.1.2 Masse salariale État

A- Principaux éléments de variation de la masse salariale État



Figure 6 : Évolution des coûts de rémunérations sur emplois budgétaires entre la prévision initiale et rectificative

Budget	BI 2024	BR 2024	€	▲
MSE	106,41 M€	107,30 M€	0,90 M€	0,8%

Entre ces deux prévisions, les dépenses de rémunérations de l'établissement augmentent de **0,90M€ (0,8%)**.

La décomposition des crédits de personnels par facteur d'évolution présente l'effet financier de chaque dispositif RH sur l'exercice 2024.

Ces éléments de rémunérations sont également regroupés par type, permettant de distinguer les mesures **réglementaires** (obligatoires), de celles relevant de **décisions de l'établissement**.

- **Réglementaires : 230k€**
- **Changement d'échelon : 230k€**

Le changement de la valeur de l'INM pour les normaliens échelon 2 est porté à 368 contre 366 pour les élèves fonctionnaires stagiaires au 1^{er} échelon. Cette mesure impact la MSE à hauteur de **230k€** sur 2024 ; *Décret n °48-1108 du 10 juillet 1948 indique qu'il a 2 échelons pour élève des ENS. L'élève accède au second échelon après 1 an d'ancienneté*

A ce stade ce dispositif ministériel n'est pas compensé par l'État

- **A l'initiative de l'établissement : + 668k€**

Dispositif RH	€	%
RIFSEEP	450 000 €	67%
Vacations	179 411 €	27%
Ajustements	38 500 €	6%
Total	667 911 €	

- **RIFSEEP 2024-2026 : 450k€**

L'ENS de Lyon prévoit de mettre en œuvre la révision triennale de l'IFSE avec un coût annuel supplémentaire à hauteur de 600k€.

Ainsi, dans cet acte budgétaire, 450k€ viennent s'additionner aux 150k€ inscrits initialement au BI en prévision de cette revalorisation.

- **Vacations : 179k€**

Vacation	€	%
Enseignement	156 598 €	87%
Administrative	22 813 €	13%
Total	179 411 €	

- Les vacations d'enseignement augmentent de 156k€ (actualisation des paiements de prestations réalisées lors d'exercices antérieures, départs de personnels remplacés par des intervenants extérieurs).
- Dans le même temps, les vacations administratives augmentent de +22k€. Cette revalorisation s'explique par un ajustement des coûts salariaux relatifs aux emplois étudiants recrutés dans le cadre de l'extension des horaires de la bibliothèque Diderot.

- **Ajustement : 38k€**

Facteurs d'évolution	€
Régularisations 2023	335 621 €
Régime indemnitaire EC/C	290 530 €
Autres	167 266 €
Flux de personnels	- 754 917 €
Total	38 500 €

Régularisations 2023 :

Les régularisations de salaires varient d'un exercice à l'autre, et surviennent après un changement de situation des personnels.

Le montant de 335k€ s'explique par l'avancement de carrière des agents ainsi que la prise en charge des nouveaux personnels intégrés fin 2023.

Régime indemnitaire EC/C titulaires :

Catégorie de rémunération	€	%
Primes	290 530 €	
Dont :		
RIPEC	234 959 €	81%
Prime de rech. Ensgnt Sup. 2d Degrés	40 000 €	14%
GIPA	15 571 €	5%
Total	290 530 €	

Dans ce budget, le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs fait l'objet d'un rééquilibrage de **290k€**.

Initiées en 2021, les mesures de revalorisations indemnitaires des enseignants chercheurs se poursuivent en 2024. Les prévisions de dépenses salariales consacrées au RIPEC sont ajustées de 234k€ (au regard de la consommation 2024).

Autres :

Catégorie de rémunération	€	%
Autres	167 266 €	
Dont :		
ARE	53 000 €	32%
Forfait transport	45 960 €	27%
CET	35 000 €	21%
IC CSG	17 397 €	10%
PSC	15 909 €	10%
Total	167 266 €	

- **L'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE)** : l'enveloppe prévisionnelle dédiée au financement de cette allocation versée par Pôle emploi pour les anciens personnels de l'ENS de Lyon est réajustée de **53k€** ;
- La prise en charge des **frais de transport** augmente en 2024 : cette mesure prévoit le remboursement de 75% du forfait de transport collectif des agents qui s'applique depuis le 1^{er} septembre 2023, contre 50% auparavant, soit près de **46k€** supplémentaires de dépenses à couvrir ;
- Les effets financiers de la revalorisation de l'indemnisation des jours monétisés dans le cadre du **CET** s'élèvent à **35k€** ;
- **Protection sociale complémentaire (PSC)** : en se basant sur nos dépenses réelles constatées sur ces premiers mois de l'année 2024, la prise en charge des frais de mutuelle est ajustée de **16k€**, ainsi que **l'indemnité compensatrice de CSG** à hauteur de **17k€**.

Flux de personnels :

Ces montants retranscrivent l'impact financier des variations du volume d'emplois (entrées et sorties prévisionnelles 2024) entre le BR et le BI.

	 Population / Type	BI/BR €	ETPT
Élèves	Élèves	- 155 000 €	-3,9
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	- 51 917 €	-0,7
	Contractuels	- 121 333 €	-3,8
	Doctorants	- 47 500 €	-1,3
	Sous total Elèves & E/C	- 375 750 €	-9,7
Biatss	Titulaires	- 200 667 €	-5,0
	Contractuels	- 178 500 €	-6,0
	Sous total BIATSS	- 379 167 €	-11,0
	Total	- 754 917 €	-20,6

A noter, une diminution de la consommation d'emplois au BR en comparaison des prévisions initiales (-20,6 ETPT).

Ces variations d'emplois budgétaires résultent de mouvements dont nous n'avons pas connaissance lors de la phase de budgétisation du BI (retraites, détachements, mutations, disponibilités, démissions, allongement des délais de recrutement).

Pour précision, **ces chiffres sont à relativiser** puisqu'ils présentent le différentiel **entre 2 prévisions (BI et BR)**

En exécution (au réel), les emplois sont stables : +2 ETPT (+0,1%) entre 2023 et le BR2024.

4.4.1.3 Répartition globale de la masse salariale État par population et type de dépenses

Le montant total des dépenses salariales État prévues est de **107 303 113 €** pour ce BR 2024.

Elles se répartissent de la manière suivante selon la population ou le type de dépense :

	Population / Type	BI 2024	BR 2024	Écarts	▲ BR / BI	%
Elèves	Élèves	37 179 107	37 307 409	128 302	0,3%	34,8%
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	26 051 987	26 499 833	447 847	1,7%	24,7%
	Contractuels	2 317 887	2 199 067	- 118 820	-5,1%	2,0%
	Doctorants	5 945 488	5 786 639	- 158 849	-2,7%	5,4%
	Sous total Elèves & E/C	71 494 468	71 792 949	298 481	0,4%	66,9%
Biatss	Titulaires	27 518 338	28 119 022	600 685	2,2%	26,2%
	Contractuels	5 717 504	5 536 839	- 180 665	-3,2%	5,2%
	Sous total BIATSS	33 235 841	33 655 861	420 020	1,3%	31,4%
	Total - Rémunérations	104 730 310	105 448 810	718 501	0,7%	98,3%
Vacations	Administratives	300 000	326 813	26 813	8,9%	0,3%
	Gpeec	12 000	8 000	- 4 000	-33,3%	0,0%
	Enseignement	400 000	556 598	156 598	39,1%	0,5%
	CPES	8 800	8 800	-	0,0%	0,0%
	Total - Vacances	720 800	900 211	179 411	24,9%	0,8%
Hors-psop	Action sociale	854 092	854 092	-	0,0%	0,8%
	FSDIE	100 000	100 000	-	0,0%	0,1%
	Total dépenses H-psop	954 092	954 092	-	0,0%	0,9%
	Total	106 405 202	107 303 113	897 912	1%	100%

La déclinaison des dépenses salariales en fonction de la population permet d'apporter des précisions sur la structure de la MSE :

Répartition des dépenses de MSE par population / type



Plus d'1/3 de la MSE est destinée au financement des élèves fonctionnaires stagiaires (34,8%).

Si les dépenses prévisionnelles sont globalement en hausse, elles évoluent de manière distincte selon la population :

Population	Principaux facteurs d'évolution	€
Élèves	Changement d'échelon Variations d'emplois	128 302 €
EC/C titulaires	Régularisation 2023 Ajustement primes	447 847 €
EC/C contractuels et doctorants	Variations d'emplois	- 277 668 €
Biatss	RIFSEEP Régularisation 2023 Variations d'emplois	420 020 €

A- Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois sur supports budgétaires de l'État est fixé à **1 983 ETPT** en 2024 (cf. annexe « Tableau des emplois »).

	 ETPT <i>Emplois rémunérés</i>	BI 2024	BR 2024	Écart	▲
MSE	Élèves	886,0	882,1	- 3,9	-0,4%
	E/C	290,5	285,9	- 4,5	-1,6%
	Doctorants	154,3	153,1	- 1,3	-0,8%
	BIATSS	537,6	526,6	- 11,0	-2,0%
	MS État	1 868,4	1 847,7	- 20,6	-1,1%
RP	BIATSS	55,4	55,3	- 0,1	-0,2%
	EC / Doctorants	122,4	112,1	- 10,3	-8,4%
	Ressources Propres	177,8	167,4	- 10,4	-5,8%
Total	2 046,2	2 015,1	- 31,0	-1,5%	

L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Cette comptabilisation tient compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité de chaque agent.

Zoom sur la MSE

La prévision de consommation des ETPT sur emplois budgétaires s'établit à **1 847,7 ETPT**. Cette moyenne annualisée est constituée des flux d'emplois prévus sur 2024 ainsi que des effets reports des variations d'effectifs 2023. La prévision diminue sensiblement (**-10,4 ETPT ; -5,8%**) par rapport au BI 2024.

Le plafond autorisé d'emploi fixe le volume maximum d'emplois utilisable par année budgétaire. **L'ENS de Lyon consomme 93% des 1983 emplois** à sa disposition, **89%** en excluant les élèves fonctionnaires stagiaires.

Par ailleurs, les emplois État (**1 847,7 ETPT**) et sur ressources propres (**167,4 ETPT**) se cumulent et forment le plafond d'emplois de l'établissement : **2 015,1 ETPT** (soit -31 ETPT par rapport au BI).

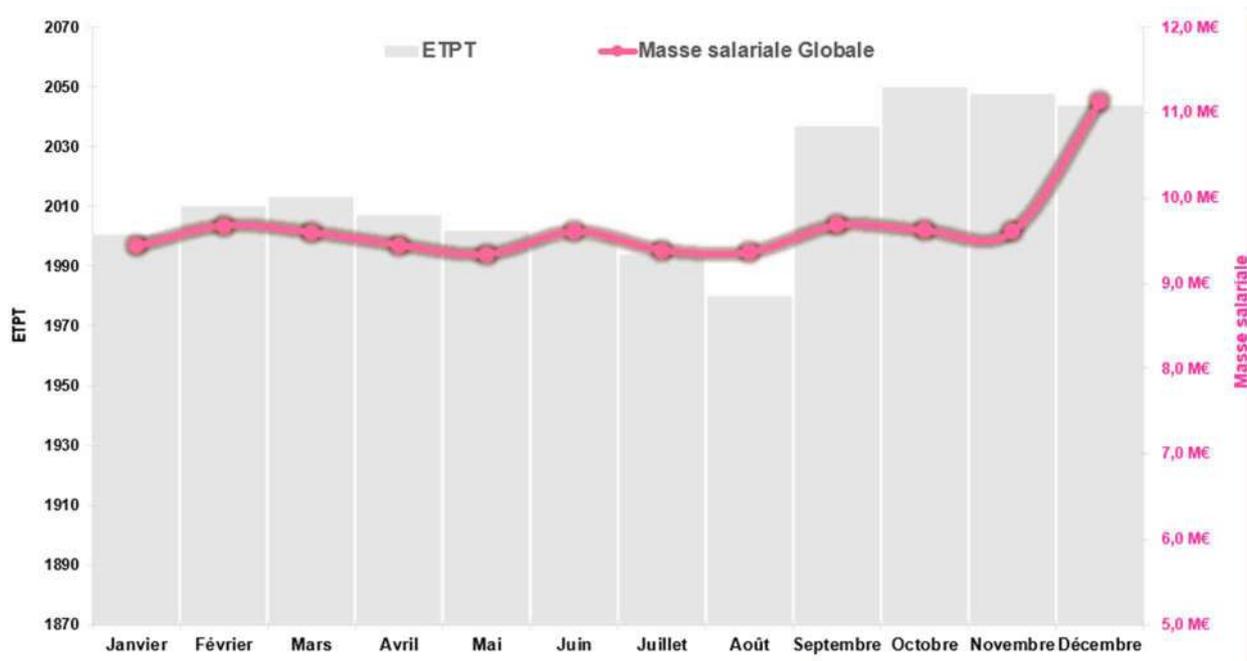


Figure 7 - Consommation mensuelle totale en ETPT et masse salariale globale

En moyenne, les dépenses salariales mensuelles de l'établissement s'élèvent à **9,65M€**.

L'enveloppe de masse salariale globale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le BI 2024 s'élève à **115 801 698€** pour **2 015,1 ETPT** :

Support budgétaire	MS	ETPT
État	107 303 113 €	1 847,7
Ressources propres	8 498 585 €	167,4
Total	115 801 698 €	2 015,2

4.4.2 La masse salariale sur ressources propres

	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR2024 / BI 2024
Masse salariale ressources propres	6 911 579 €	6 742 480 €	7 341 216 €	8 539 160 €	8 498 585 €	-40 575 €
dont ressources propres globalisées	1 819 732 €	1 463 368 €	1 657 310 €	1 505 554 €	1 869 574 €	364 020 €
dont ressources propres fléchées	5 091 847 €	5 279 112 €	5 683 906 €	7 033 606 €	6 629 011 €	-404 595 €

Les dépenses de masse salariale financées sur des recettes propres globalisées sont évaluées à 1,9M€ au budget rectificatif 2024.

Elles comprennent notamment les rémunérations des **jurys du concours d'entrée pour environ 650k€**. Les principales autres rémunérations sont prévues pour des recrutements de doctorants, post-doctorants, ou encore des ingénieurs et techniciens en CDD dans les structures de recherche.

Les dépenses de masse salariale sur les ressources propres fléchées sont inscrites à hauteur de **6,6M€** au BR 2024.

	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
ANR PIA IDEX	1 110 350 €	347 993 €	108 665 €	34 280 €	0 €	-34 280 €
ANR PIA hors IDEX	87 067 €	272 218 €	470 256 €	1 092 635 €	1 031 081 €	-61 554 €
Total ANR PIA	1 197 417 €	620 211 €	578 921 €	1 126 915 €	1 031 081 €	-95 834 €
ANR hors PIA	1 095 454 €	1 766 714 €	2 638 998 €	2 916 879 €	2 582 683 €	-334 196 €
Union Européenne	921 540 €	1 046 635 €	1 114 950 €	1 354 821 €	1 362 893 €	8 072 €
Région	236 552 €	323 586 €	127 667 €	118 120 €	137 312 €	19 192 €
Autres	1 640 884 €	1 521 965 €	1 223 371 €	1 516 872 €	1 515 043 €	-1 829 €
Masse salariale fléchée	5 091 847 €	5 279 112 €	5 683 906 €	7 033 606 €	6 629 011 €	-404 595 €

Les recrutements de contractuels financés sur contrats fléchés sont revus à la baisse pour le BR 2024, à hauteur de 149 ETPT.

Sur la VPE, dans le cadre du projet SFRI, il était prévu entre autres 4 doctorants sur l'année entière ; en réalité, les thèses n'ont pas démarré (-100k€) et seuls les premiers mois restent budgétés sur fin 2024.

Sur la recherche, selon les thématiques, les chercheurs expriment des difficultés à recruter, notamment par une forte concurrence du privé, des starts up (ex. sur la quantique).

Globalement, les prévisions ont été réajustées sur l'exécution effective à fin août, confirmant ces décalages et retards dans les recrutements.

De même que pour le fonctionnement, les sous-exécutions sont souvent liées à des retards dans la contractualisation de nouveaux contrats (Ex . AMI Mulhouse à l'IFE -80k€, dotation GIS COLLEX à Persée -90k€) ou à l'inverse des avenants de prolongation (Ex. ERC CRUSLID -35k€). Sur certains laboratoires, les variations sont très importantes : -385k€ en physique, -194k€ en chimie, mais à l'inverse +78k€ à IGFL en lien avec de nouveaux financements sur Fondations.

En termes de répartition, les recrutements sur contrats fléchés concernent très majoritairement des chercheurs, doctorants et post-doctorants travaillant sur les projets de recherche : 4 696k€ soit 71% de la masse salariale sur contrats fléchés.

Le recrutement d'ingénieurs et personnels techniques, principalement pour la recherche également, représente par ailleurs 1 692k€ soit 26%.

Le reste des dépenses regroupe des vacances, des rémunérations indemnitaires telles que les primes ERC ou SFRI, et les primes de précarité.

5. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables

	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Écarts BR 2024 / BI 2024
Résultat	2 864 259 €	-813 475 €	-4 257 289 €	-9 301 364 €	-3 242 274 €	6 059 090 €
CAF / IAF	5 893 570 €	2 543 033 €	-1 038 829 €	-5 781 998 €	-233 316 €	5 548 682 €
Fonds de roulement	21 716 042 €	20 497 788 €	13 562 139 €	1 751 455 €	9 560 136 €	7 808 681 €
Solde budgétaire	4 051 555 €	668 203 €	-8 097 086 €	-15 209 292 €	-3 740 101 €	11 469 191 €
Trésorerie	33 186 154 €	34 177 747 €	27 075 712 €	5 337 054 €	23 629 553 €	18 292 499 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont calculés en droits constatés. Les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie se calculent en prenant comme niveau de départ celui du dernier acte budgétaire voté. Ainsi pour construire le BI 2024, ce sont les données du BR 2023 et non de la prévision d'atterrissage 2023 qui ont été prises en compte. Les dépenses non décaissables (sans impact sur la trésorerie) sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés en droits constatés et couvrent ainsi : les recettes d'amortissement, les reprises sur provision, et les recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.

5.1.1 Le solde budgétaire du BR 2024

De quoi parle-t-on ?

Le **solde budgétaire** correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Le solde budgétaire est déficitaire au budget rectificatif 2024 : 3 740 101€.

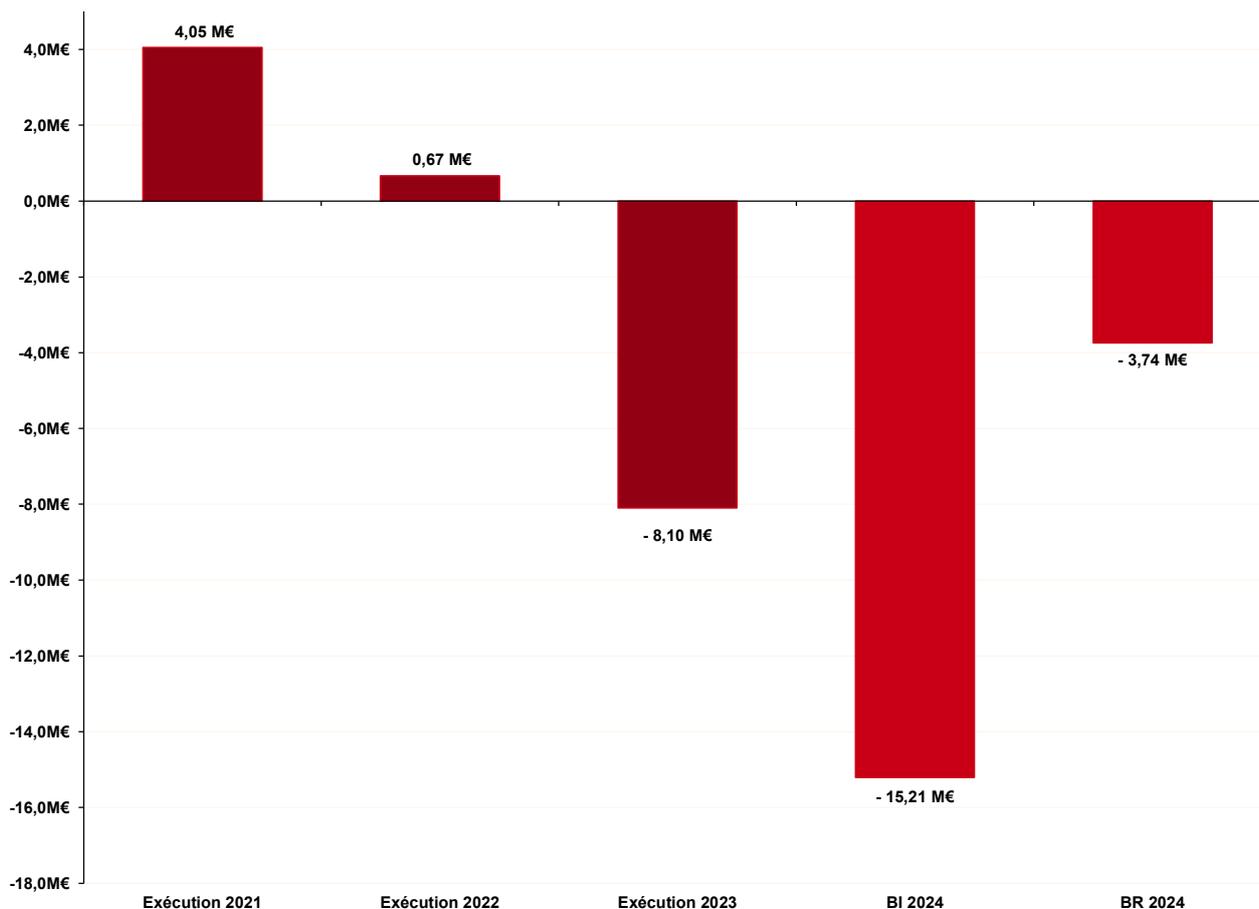


Figure 12 : évolution du solde budgétaire depuis le compte financier 2021 (données prévisionnelles en 2024)

L'indicateur s'améliore de 11,5M€ en comparaison de la prévision initiale. Cela s'explique par des prévisions de recettes encaissables en forte hausse comme évoqué dans le paragraphe sur les recettes, mais aussi par une revue à la baisse des décaissements prévisionnels (baisse des dépenses énergétiques essentiellement).

Le **solde budgétaire structurel** concerne l'activité annuelle de l'établissement, hors contrats de recherche et formation fléchés. Ce solde structurel est déficitaire de 6,5M€ en 2024. Il

comprend en effet les dépenses énergétiques élevées et les mesures salariales gouvernementales (revalorisations du point d'indice, hausses du SMIC...) compensées partiellement par l'Etat, mais aussi les investissements tels que ceux portés par la direction du patrimoine qui ne sont pas financés par des ressources externes.

Le **solde budgétaire conjoncturel** regroupe l'ensemble des contrats de recherche et de formation fléchés de l'établissement. La pertinence d'isoler au sein du solde budgétaire de l'École la part relative de ces opérations non récurrentes permet de mieux décomposer la formation du flux de trésorerie annuel, de déterminer les équilibres budgétaires de ces opérations et de les piloter. Le solde budgétaire conjoncturel des opérations pluriannuelles fléchées est excédentaire de 2,8M€ en 2024 comme constaté dans l'annexe budgétaire n°8. Ces opérations fléchées ont un impact sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

5.1.2 La trésorerie du BR 2024

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

La trésorerie est depuis le décret GBCP gérée à la fois en comptabilité budgétaire, en encaissements (recettes encaissées) et décaissements (crédits de paiement) et en comptabilité générale (compte financier de classe 5).

Le BR 2024 prévoit une mobilisation de la trésorerie pour 3,45M€, ce qui portera le niveau de la trésorerie de l'établissement à 23,63M€ fin 2024 soit **55 jours**. Dans son courrier du 6 novembre 2023, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a précisé aux établissements que le niveau de trésorerie pourra être temporairement abaissé en-dessous du seuil prudentiel de 30 jours.

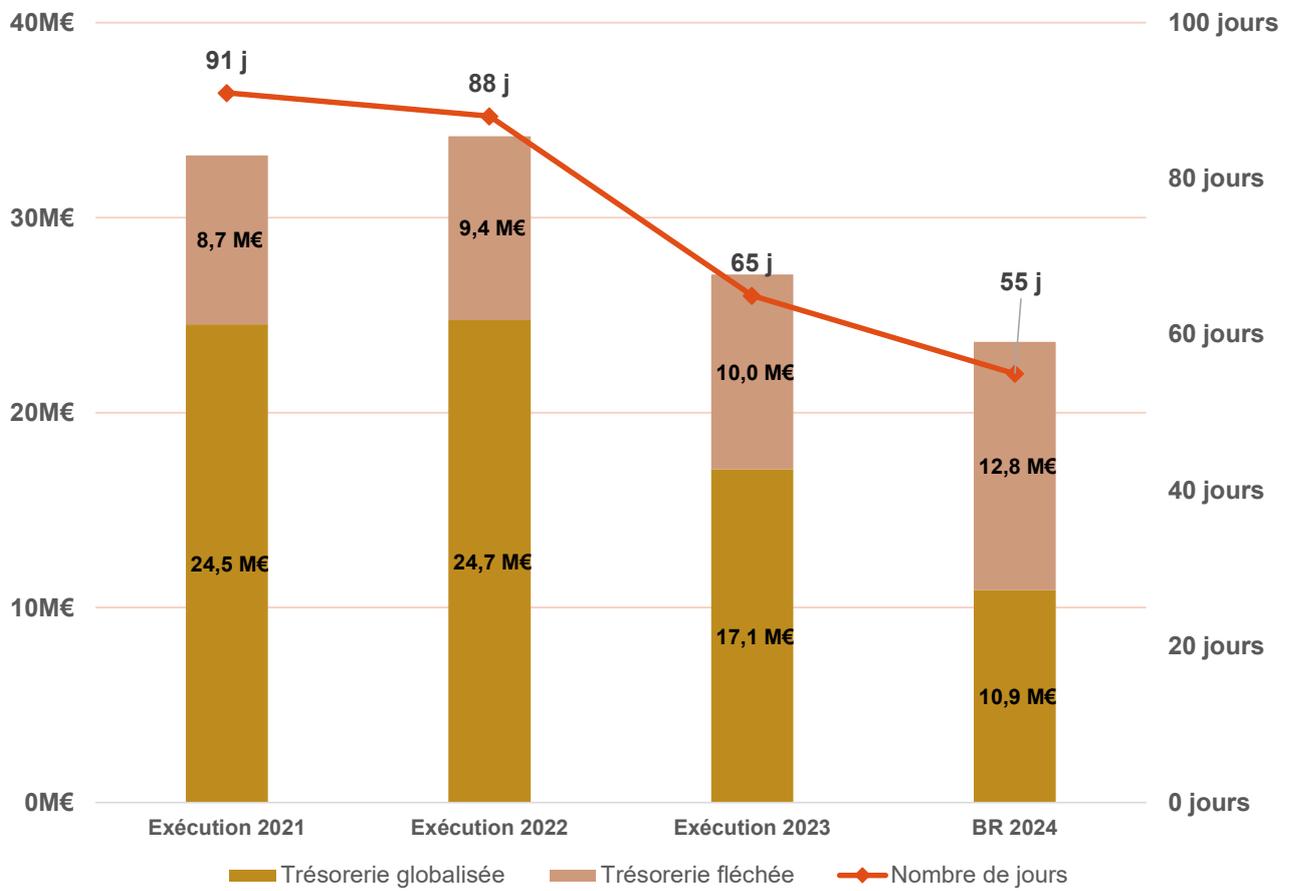
Ce montant est calculé en prenant en compte comme base de départ le niveau de trésorerie constaté au 31/12/2023, pour un montant de 27,1M€ (contrairement au BI 2024 pour lequel a été pris en compte le niveau prévisionnel du BR 2023 comme point de départ).

Au vu du tableau 4 présenté en annexe, le prélèvement de 3,45M€ sur la trésorerie en 2024 s'explique par :

- un solde budgétaire déficitaire de 3,74M€
- un décalage excédentaire de 0,29M€ entre les encaissements et décaissements liés aux opérations non budgétaires présentées dans le tableau 5 "opérations pour comptes de tiers"

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un besoin en fonds de roulement (BFR) de -14,1M€. Le besoin en fonds de roulement

correspond à la somme que l'établissement devrait financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.



5.1.3 Les restes-à-payer

Les restes-à-payer (RAP) font partie des indicateurs significatifs introduits par le décret GBCP. Ils permettent en effet d'appréhender la soutenabilité budgétaire de l'établissement à moyen et long terme. Ils représentent un montant inéluctable des décaissements à venir.

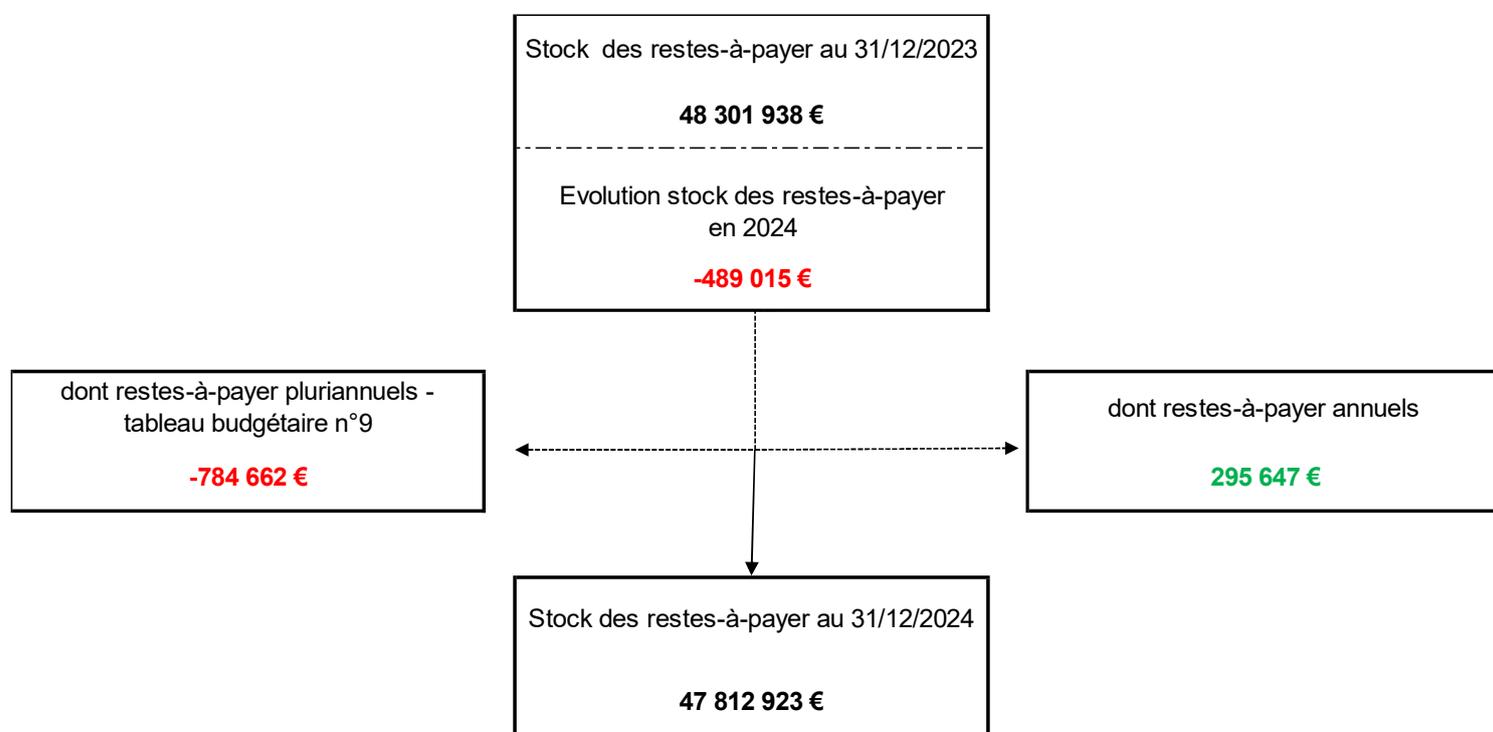
L'évolution des RAP, la durée sur laquelle ils s'étalent ainsi que les ressources permettant de couvrir les futurs décaissements constituent des points d'analyse essentiels de la soutenabilité budgétaire.

Le niveau final des restes-à-payer au 31/12/2024 pour l'ENS de Lyon est estimé à **47,8M€**. Ce montant figure dans l'annexe budgétaire intitulée « tableau de synthèse budgétaire et comptable ».

Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'identifier les principaux volumes de restes-à-payer par catégorie, qui sont le loyer du contrat de partenariat et les contrats d'enseignement qui incluent les reversements CDSN. Ils représentent à eux seuls 85,7% des restes-à-payer.

Nous constatons en effet que 24,1M€ de restes-à-payer concernent le loyer du contrat de partenariat public-privé, soit 50,3% de l'ensemble des restes-à-payer de l'établissement.

Les contrats d'enseignement constituent quant à eux 16,9M€ des restes-à-payer soit 35,3% du total des RAP. Ce volume important s'explique par l'intégration dans cette catégorie des reversements CDSN auprès des établissements partenaires, pour lesquels les engagements sont pris pour une durée de 3 ans pour chaque promotion d'étudiants.



5.1.4 Les ratios en comptabilité budgétaire

5.1.4.1.1 Poids relatif des dépenses de personnel

Ce ratio permet d'indiquer le degré de rigidité du budget lié à la part des dépenses destinées à la rémunération des personnels. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : dépenses de personnel / dépenses totales hors investissement.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
77,5%	76,8%	72,4%	72,7%	74,1%

Le transfert des CDSN depuis 2018 fait baisser le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'établissement.

5.1.4.1.2 Poids relatif des recettes propres

Cet indicateur mesure le degré de dépendance de l'établissement vis-à-vis des financements publics. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : recettes propres (globalisées et fléchées) / total des recettes.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
4,9%	5,1%	5,7%	4,5%	5,4%

La SCSP est la principale ressource de l'établissement, ce qui explique logiquement une dépendance élevée aux financements publics.

5.1.4.1.3 Poids des crédits de paiement issus d'engagements pris antérieurement

Cet indicateur permet de préciser les hypothèses de budgétisation retenues pour déterminer le volume de crédits de paiement de l'année. Il permet également de mesurer le poids des décaissements inéluctables, car liés à des engagements déjà pris qu'il conviendra d'honorer quoiqu'il arrive, par rapport aux décaissements sur lesquels des marges de manœuvre existent davantage. Le calcul est : montant des CP relatifs à des AE consommées sur exercices antérieurs / montant total des CP de l'année issu du tableau 2.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
5,7%	5,9%	9,5%	2,0%	2,2%

Le poids des crédits de paiement issus d'engagements antérieurs prévus en 2024 est en forte diminution par rapport à 2021 et 2022. Cela signifie que l'établissement a moins d'engagements à dénouer liés aux années antérieures, ce qui s'explique par les engagements des reversements CDSN qui s'apurent depuis 2023.

5.1.4.1.4 Poids relatif des restes à payer

Ce ratio permet de mesurer le degré de rigidité de la dépense (hors dépenses de personnel) et l'inertie générée par les engagements pris au cours de l'exercice et des exercices précédents. Il se calcule comme tel : restes-à-payer (tous exercices confondus) issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable / montant des CP de l'année hors personnel issus du tableau 2 en annexe.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
107,7%	122,4%	97,0%	97,6%	102,6%

Les restes-à-payer de notre établissement concernent majoritairement les engagements pris pour de nombreuses années tel que le loyer du contrat de partenariat.

5.1.4.1.5 Poids des charges à payer au sein des restes à payer

Il permet de mesurer le poids des reste-à-payer les plus imminents. Si le pourcentage est élevé, il doit attirer l'attention sur la capacité ou non de l'établissement à faire face à cette sortie de trésorerie à venir. Il se calcule ainsi : charges à payer issues de la balance de comptabilité générale / restes-à-payer issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
14,1%	17,7%	12,8%	16,7%	12,9%

Le taux diminue depuis 2023. L'établissement rattrape notamment son retard sur les dépenses liées aux reversements CDSN, dont de nombreuses conventions sont inscrites en charges-à-payer en année N-1 et sont dénouées l'année suivante.

5.2.1 Le résultat du BR 2024

De quoi parle-t-on ?

Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou à la perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Calcul : = Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) – Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le contexte financier évoqué précédemment entraîne une prévision d'un compte de résultat déficitaire de **3 242 274€**. Ce déficit s'améliore ainsi de 6,1M€ par rapport à la prévision initiale mais demeure élevé.

Il se calcule, en droits constatés, par des produits s'élevant à 160,9M€ et des charges de personnel et de fonctionnement à hauteur de 164,1M€.

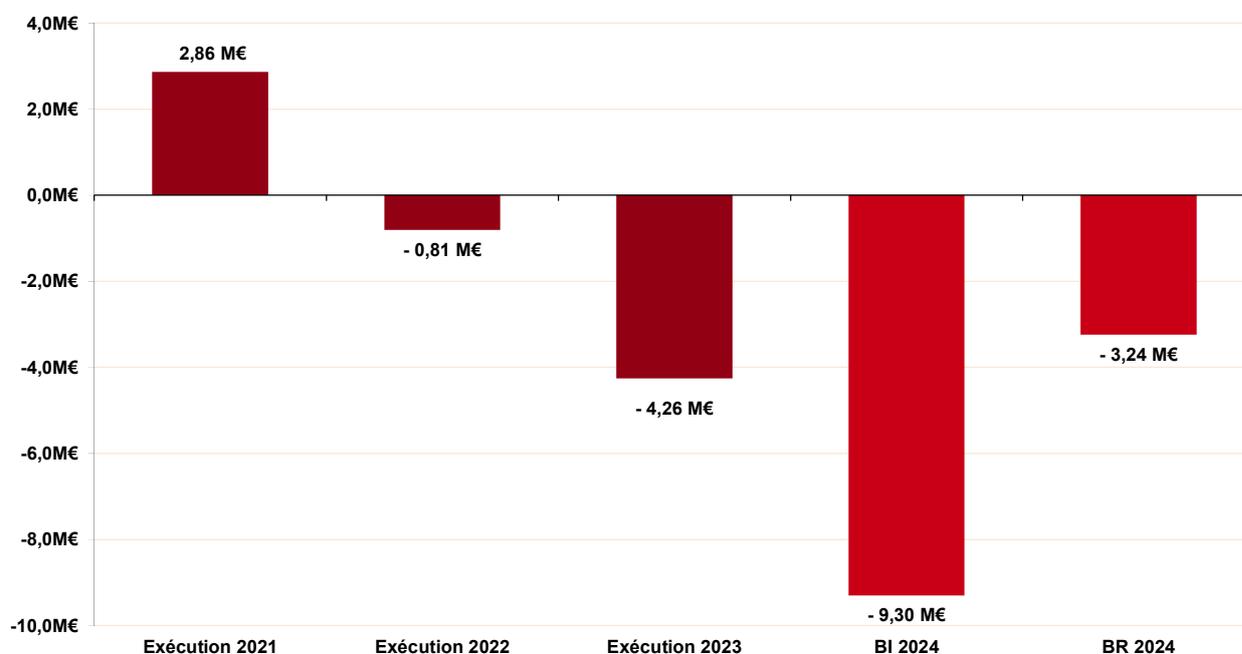


Figure 13 : évolution du résultat depuis le compte financier 2021 (résultat prévisionnel en 2024)

Pour rappel, l'ENS de Lyon a enregistré un déficit de 0,81M€ en 2022 et de 4,26M€ en 2023. Le déficit en 2022 s'explique par la revalorisation du point d'indice et des hausses du SMIC qui ont alourdi de 2,2M€ les charges de l'établissement. Le déficit 2023 résulte principalement de l'explosion des dépenses énergétiques entraînant un reste à charge de 2,03M€, ainsi que du poids des mesures salariales compensées partiellement telles que les hausses cumulées du SMIC, les revalorisations indiciaires et les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat qui ont généré un reste à charge de 2,24M€.

Le BR 2024 prévoit un déficit du résultat de 3,24M€. Cet indicateur s'améliore de 6,1M€ par rapport à la prévision initiale en raison de 4M€ de produits supplémentaires (dont 2,5M€ de SCSP), d'une baisse des prévisions des charges de 1,7M€ liée à la révision à la baisse des dépenses énergétiques, et d'un ajustement de 0,4M€ concernant les opérations non budgétaires.

Cependant, le déficit 2024 demeure préoccupant et éloigné de l'équilibre. Il s'explique par :

- **+1,8M€ de dépenses énergétiques** par rapport à l'année de référence 2021, soit +49%. Ces coûts, qui pèsent sur la section de fonctionnement, sont attribués à la hausse exponentielle des tarifs observée depuis 2022. Malgré la fin du dispositif amortisseur électricité pour notre établissement, la prévision rectificative anticipe des dépenses inférieures à celles constatées en 2023 et à la prévision du BI, en raison d'une baisse des coûts. L'établissement réussit à maîtriser ses consommations grâce à son plan de sobriété, malgré l'augmentation des surfaces ; comme avec le bâtiment M8 par exemple.
- **+2,1M€ de dépenses salariales** liées à des mesures qui ne sont pas à l'initiative de l'établissement dont :
 - **1M€** de reste à charge résultant des hausses successives du **SMIC** qui concernent principalement les rémunérations des élèves normaliens
 - **1,1M€** de reste à charge des revalorisations 2022 et 2023 du **point d'indice** et de la revalorisation de +5 points des grilles de rémunération

L'ensemble de ces charges énergétiques et salariales s'élève à **3,9M€**. Malgré un complément supplémentaire de 0,6M€ obtenu via la SCSP en juillet pour les revalorisations indiciaires, l'ensemble des mesures exogènes détaillées ci-dessus n'est pas compensé intégralement et explique un déficit prévisionnel qui reste significatif au BR 2024.

Le déficit prévisionnel du compte de résultat se mesure également par le glissement vieillesse technicité dit **GVT** qui progresse mécaniquement de 370 à 400 k€/an depuis la dernière compensation en 2018, et dont l'effet cumulé impacte au total la masse salariale pour 2,1M€ au budget 2024.

Les charges de fonctionnement augmentent en raison de l'**inflation**, dont l'effet cumulé s'établit à +17,1% sur la période 2013-2023. Ainsi, la dotation de SCSP aurait dû être augmentée en théorie de + 2,2 M€ pour suivre la hausse des coûts.

Il est également à noter que l'**organisation du concours d'entrée** génère un surcoût de **0,6M€** à la charge de l'École, qui bénéficie d'une dotation du MESR de seulement 0,5M€ pour des dépenses 2024 évaluées à 1,2M€.

La charge d'amortissement non neutralisée représente un total de 3M€ sur la section de fonctionnement au BR 2024. Elle diminue de 0,5M€ par rapport à la prévision initiale, en raison notamment d'une importante reprise sur provision prévue en fin d'exercice.

5.2.2 La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2024

De quoi parle-t-on ?

La **capacité d'autofinancement (CAF)** correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul (méthode additive) :

Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

L'établissement présente une insuffisance d'autofinancement de **233 316€** au BR 2024, en amélioration de 5,5M€ par rapport au budget initial.

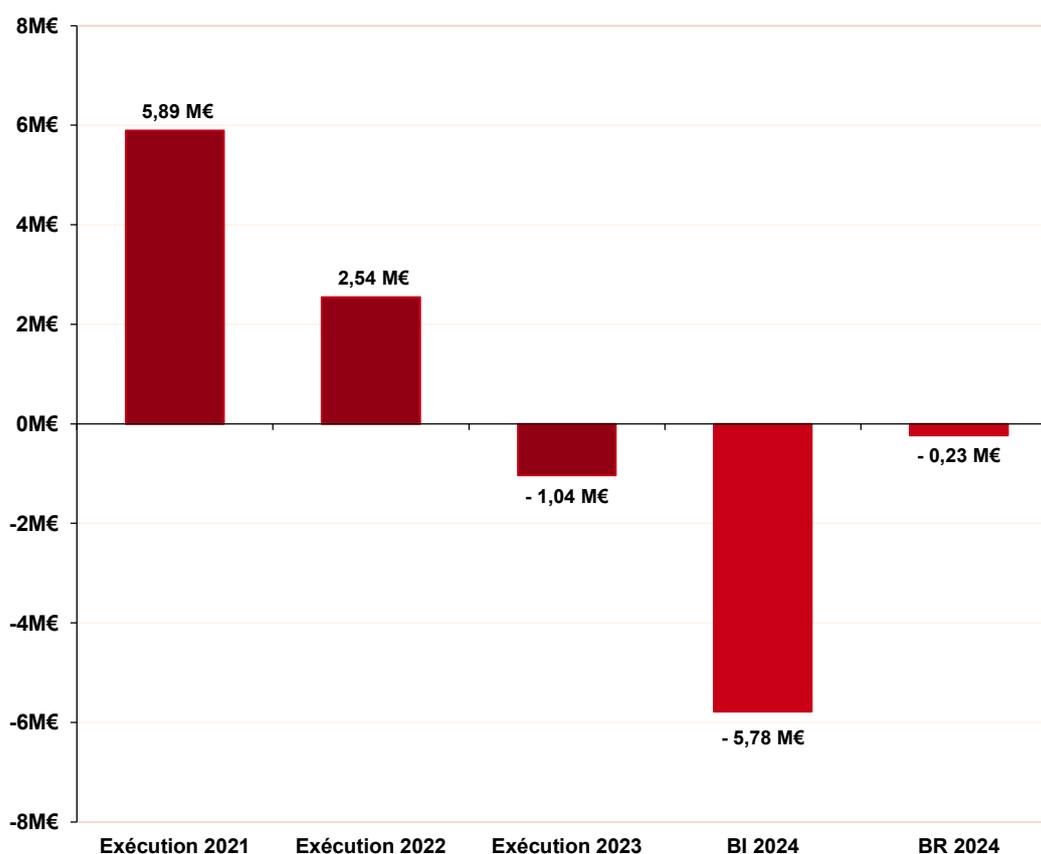


Figure 14 : évolution de la capacité d'autofinancement depuis le compte financier 2021 (CAF prévisionnelle en 2024)

Cette insuffisance d'autofinancement découle du résultat prévisionnel déficitaire. L'annexe n°6 de situation patrimoniale montre que cette insuffisance d'autofinancement entraîne « mécaniquement » une diminution des ressources de l'établissement. L'ENS de Lyon ne peut donc pas couvrir l'ensemble de ses emplois (=dépenses d'investissement) et doit mobiliser son fonds de roulement pour y pallier.

5.2.3 Le fonds de roulement du BR 2024

De quoi parle-t-on ?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagé au cours du temps.

Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Le résultat déficitaire et l'insuffisance d'autofinancement ont une répercussion sur le fonds de roulement de l'établissement qui ne peut pas couvrir l'ensemble de ses emplois par ses seules ressources.

Pour rappel, le fonds de roulement a été prélevé de 1,22M€ en 2022 en raison du déficit du compte de résultat dû à la revalorisation du point d'indice non compensée par l'Etat et des hausses du SMIC. En 2023, le fonds de roulement a été prélevé de 6,95M€ pour prendre en charge la forte hausse des coûts de l'énergie et les dépenses générées par les mesures salariales gouvernementales partiellement ou non compensées par le MESR.

L'ENS de Lyon est contrainte de prévoir un nouveau prélèvement sur son fonds de roulement au BR 2024 : 3,98M€, même si moindre qu'au BI 2024. Dans la continuité de l'exercice 2023, ce prélèvement s'impose afin d'absorber les surcoûts énergétiques et les mesures salariales exogènes partiellement compensées venant se cumuler avec les précédentes. Il est bien moins conséquent que celui prévu lors du BI 2024 en raison de l'amélioration du déficit du compte de résultat, mais demeure néanmoins préoccupant.

Le niveau du fonds de roulement de l'établissement est ainsi évalué à **9 560 136€** au 31/12/2024 **soit 22 jours de fonctionnement**.

Dans son courrier du 6 novembre 2023, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a précisé aux établissements que le niveau de fonds de roulement pourra être temporairement abaissé en-dessous du seuil prudentiel de 15 jours.

Avec une prévision de 22 jours de fonctionnement fin 2024, l'ENS de Lyon fait toutefois face à une situation inédite, qui mobilise toute l'attention de l'établissement.

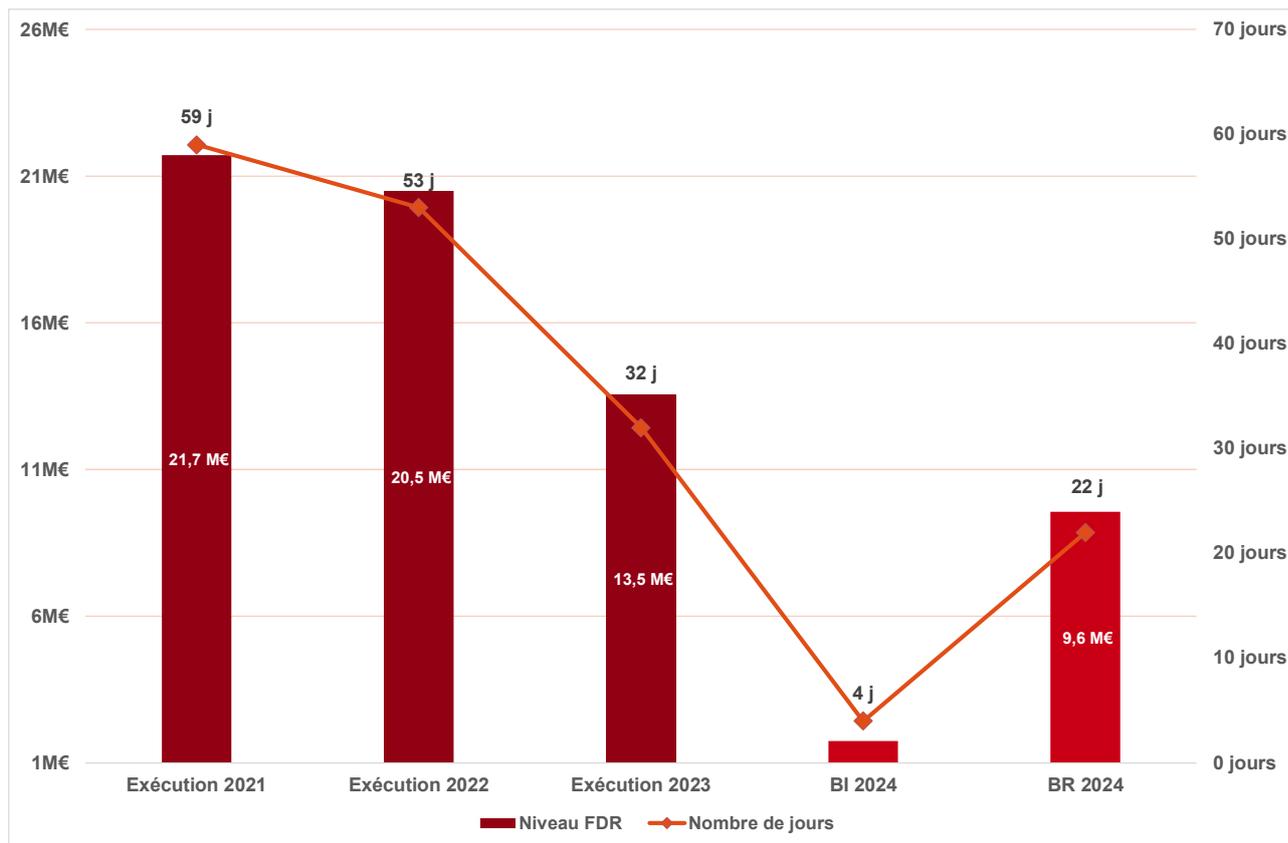


Figure 15 : évolution du fonds de roulement depuis le compte financier 2021 (prévisions en 2024)

Cette conjoncture exceptionnelle rend inexistant le fonds de roulement mobilisable pour des projets d’investissement pluriannuels.

L’École n’a pas d’autre choix que de contenir ses investissements (hors contrats de recherche et formation fléchés) et de rechercher des financements pour pouvoir lancer les opérations notamment immobilières, qui sont nécessaires au maintien des infrastructures et essentielles à la conduite des missions de l’École dans les années à venir.

5.2.4 Les ratios en comptabilité générale

Les ratios présentés sont des indicateurs d'analyse dont le ministère de l'action et des comptes publics recommande l'usage dans la circulaire des opérateurs transmise à chaque ministère. Le rectorat de l'académie de Lyon s'appuie également sur ces ratios afin d'apprécier la trajectoire financière et budgétaire de notre établissement.

Pour précision, certains de ces ratios sont déjà intégrés dans le corps de ce rapport et n'apparaissent donc pas dans ce paragraphe, comme le fonds de roulement en nombre de jours par exemple.

Les données utilisées pour calculer ces ratios sont celles issues du tableau 6 de situation patrimoniale, qui se trouve parmi les annexes réglementaires de ce rapport.

5.2.4.1 Poids des charges décaissables de fonctionnement général

Ce ratio mesure l'évolution dans le temps du poids relatif des charges de fonctionnement décaissables, hors charges de masse salariale. Il se calcule de la manière suivante : charges décaissables de fonctionnement / produits encaissables.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
23,9%	27,2%	26,9%	28,6%	26,2%

Depuis 2017, le poids des charges de fonctionnement augmente. Cela s'explique principalement par le transfert de l'Etat des financements relatifs aux CDSN, dont une grande partie est reversée en fonctionnement par l'ENS de Lyon aux établissements dans lesquels les doctorants vont effectuer leur thèse. Depuis 2023, le surcoût des charges énergétiques vient également augmenter ce ratio.

5.2.4.1.2 Dépendance aux financements de l'État

Cet indicateur mesure la dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public et aux éventuelles autres subventions de l'État. Il se calcule de la manière suivante : ressources propres encaissables / produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 13% et 15%, et une alerte s'il est inférieur à 13%.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
16,3%	17,1%	17,8%	18,0%	18,9%

Les ressources propres encaissables représentent 18,9% des produits encaissables au BR 2024. La dépendance de notre établissement aux financements de l'Etat demeure élevée, la subvention pour charges de service public (SCSP) étant la principale ressource de l'École.

5.2.4.1.3 Taux de déficit

Ce ratio éclaire sur l'envergure du résultat de l'établissement. Le mode de calcul pour déterminer cet indicateur est le suivant : résultat / total des recettes de la classe 7.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
2,0%	-0,6%	-2,7%	-6,0%	-2,0%

Cet indicateur est négatif en 2024, comme en 2022 et 2023. Il se situe sous le seuil d'alerte. Cela s'explique par la prévision du résultat déficitaire qui tient compte du surcoût des dépenses d'énergie et de la non-compensation des mesures salariales.

5.2.4.1.4 Poids des charges de personnel

Ce ratio, appelé aussi taux de saturation, permet de mesurer le poids des charges de personnel par rapport à l'ensemble des produits encaissables de l'établissement. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 82% et 83%, et une alerte s'il dépasse 83%.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
71,8%	73,4%	73,8%	75,2%	73,8%

Le poids des charges de personnel est sous le seuil des 76% depuis 2017. Cet indicateur est toutefois à analyser avec précaution. En effet, le transfert des financements des CDSN par l'Etat augmente les produits de l'établissement, mais les dépenses de masse salariale n'augmentent pas en miroir puisque les versements aux établissements partenaires sont réalisés en fonctionnement.

5.2.4.1.5 Taux d'autofinancement

Ce ratio permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation de la capacité d'autofinancement (CAF) par rapport à l'ensemble des produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 0,5% et 1%, et une alerte s'il est en dessous de 0,5%.

2021	2022	2023	BI 2024	BR 2024
4,3%	1,8%	-0,7%	-3,8%	-0,2%

Le taux d'autofinancement prévu au BR 2024 est négatif comme en 2023, ce qui est la conséquence du résultat déficitaire. Ce taux dépasse les seuils de vigilance et d'alerte.

6. Annexes réglementaires

6.1 Annexe 1 : tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS - BUDGET RECTIFICATIF 2024						
CATEGORIES D'EMPLOIS	NATURE DES EMPLOIS		EMPLOIS - ARTICLE L712-9		NOMBRE D'EMPLOIS	
			EN ETP	EN ETP	AUTRES EMPLOIS	EN ETP
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS -CHERCHEURS, CHERCHEURS	PERMANENTS	TITULAIRES	234,4	-	-	234,4
		CDI	1,0	-	-	1,0
	NON PERMANENTS	CDD	203,6	112,1	-	315,8
SOUS TOTAL EC			439,0	112,1	-	551,1
ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES						
BIATSS	PERMANENTS	TITULAIRES	882,1	-	-	882,1
		CDI	404,7	-	-	404,7
	NON PERMANENTS	CDD	41,8	-	-	41,8
SOUS TOTAL BIATSS			80,2	55,3	-	135,4
TOTAL			526,6	55,3	-	581,9
PLAFOND DES EMPLOIS FIXES PAR L'ÉTAT			1 847,7	167,4	-	2 015,1
AUTRES EMPLOIS			1 983	167,4	-	2 150,4
PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION			-	-	-	2015,1

6.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau 3 - MIESR
Dépenses par destination et recettes par origine

B/BR n°	BR n°4
Date exécutoire	
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'affectation	Détailé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme											
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Formation initiale et continue (a) + (b) + (c)	25 048 973	25 048 973	14 273 444	14 889 791	0	0	98 000	101 855	39 420 417	40 044 619		
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	1 076 833	1 076 833	455 970	455 970					1 532 823	1 532 823		
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	18 015 540	18 015 540	915 454	920 454			98 000	101 855	19 028 994	19 027 849		
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	5 956 580	5 956 580	12 902 020	13 517 367					18 858 600	19 473 947		
D105 - Bibliothèques et documentation	5 557 152	5 557 152	1 066 388	1 026 800			7 500	7 500	6 631 040	6 591 462		
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	4 679 086	4 679 086	2 752 029	2 798 165			394 322	437 669	7 825 487	7 914 920		
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 826 780	2 826 780	553 274	561 050			55 613	55 613	3 437 667	3 443 443		
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	4 601 921	4 601 921	1 767 995	1 822 955			1 409 460	1 680 238	7 779 376	8 105 114		
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		0							0	0		
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 235 460	1 235 460	617 615	656 669			348 774	350 007	2 201 849	2 232 136		
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	8 457 052	8 457 052	1 449 869	1 395 622			65 383	65 528	9 927 104	9 921 202		
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	4 477 394	4 477 394	1 109 392	1 277 388			498 899	672 222	6 085 685	6 427 004		
D113 - Diffusion des savoirs et musées	2 626 203	2 626 203	159 312	216 142			75 564	94 969	2 860 779	2 957 314		
D114 - Immobilier	1 688 559	1 688 559	9 717 057	9 193 316			1 590 855	2 046 665	12 946 471	12 880 540		
D115 - Ploiage et support	53 409 847	53 409 847	6 663 419	5 506 040			241 703	492 203	60 314 960	59 408 090		
étudiants	1 243 271	1 243 271	999 280	1 038 255			0	185 352	2 427 903	2 466 878		
D201 - Aides directes aux étudiants	122 250	122 250	719 794	759 769					845 044	884 019		
D202 - Aides indirectes		0							0	0		
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 118 021	1 118 021	279 486	279 486			185 352	185 352	1 582 859	1 582 859		
Total	115 801 698	115 801 698	41 131 074	40 396 193	0	0	4 970 825	6 194 821	161 903 697	162 352 712		

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme										Total
	Recettes globalisées					Recettes flechées					
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'état	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement flechée	Autres financements de l'état flechés	Autres financements publics flechés	Recettes propres flechées	
Subvention pour charges de service public	130 835 352										130 835 352
Droits d'inscription						679 140					679 140
Formation continue, diplômes propres et VAE						130 000					130 000
Taxe d'apprentissage						525 516					52 516
Contrats et prestations de recherche hors ANR						866 056				68 280	934 336
Valorisation						119 240					119 240
ANR investissements d'avenir									4 655 435		4 655 435
ANR hors investissements d'avenir			1 439 253						3 990 024		5 429 277
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région			9 500						1 240 839		1 250 339
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									3 478 640		3 478 640
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres			2 830 321			192 400		832 772	618 578		4 300 911
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs										1 099 487	1 099 487
Autres recettes				169 176		5518 762					5 687 938
Total	130 835 352	0	0	169 176	4279 074	7 384 954	0	832 772	13 983 516	1 167 767	158 652 611

(C)
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)
 3 740 001
 (02-24-C)

La liste des destinations est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

6.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

Budget (BIBR n°...)	BR n°1
Date exécutoire	
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Créer un "regroupement d'opération pour compte de tiers" pour chaque des lignes de votre TBIS actual. Aussi, bien distinguer :
 * Le bouton "Ajouter un regroupement d'opérations" : permet d'ajouter un nouveau regroupement d'opération pour compte de tiers (nouveau couple "code/libellé" d'OPCT) sur lequel N comptes comptables ont normalement déjà été rattachés par vos soins dans "gfc-Compta > Gestion du plan de compte". Votre tableau finalisé doit présenter tous les regroupements d'OPCT paramétrés par vos soins dans "gfc-Compta > Gestion des codes opérations pour compte de tiers". Le regroupement "TVA - OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA" est réglementaire, obligatoire, unique et non modifiable (source D.G.F.P.) il est donc "verrouillé" et figure d'office dans la maquette proposée.

* Le bouton "+" en bout de ligne : permet seulement d'ajouter un n° de compte supplémentaire au sein du regroupement d'opération pour compte de tiers concerné. Votre fichier finalisé devra donc comporter autant de lignes qu'il y a de comptes rattachés à un regroupement d'OPCT dans gfc-Compta.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Ajouter un regroupement d'opérations

Contrôler ma saisie

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	N° compte	Libellé du regroupement d'opérations	Débit (c1)	Crédit (c2)
TVA	445	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	3 500 000	3 800 000
Bourses aide à la mobilité internationale	4671	AMI	56 800	45 600
Inscriptions banque d'épreuves littéraires	47312	BEL	664 000	664 000
Retraite additionnelle de la fonction pub	47311	RAFP	10 000	10 000
Reversements partenaires - contrats de	4675	Reversements	522 554	0
Reversements partenaires - contrats de	4434	Reversements	0	527 686
TOTAL			4 753 354,00	5 047 296,00

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

+	-	-	-	-	-
+	+	+	+	+	+

6.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget Rectificatif N°	Budget Rectificatif n°1
Date exécutoire	Ecole normale supérieure de Lyon
Etablissement	Aggrégé
Niveau d'affectation	Budget Principal (BP)
Nature du budget (BP, BA)	

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier N°1	Montants Budget initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR1 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N°1	Montants Budget initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR1 et le budget initial
Personnel	110 486 620	113 539 776	114 371 710	631 932	Subventions de l'Etat	129 087 658	128 925 265	131 404 701	2 479 436
doit charges de pensions civiles*	32 460 680	32 664 758	32 255 546	-409 212	Fiscalité affectée	160 273	160 000	169 176	9 176
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 653 477	51 985 541	49 787 352	-2 228 189	Autres subventions	12 887 894	14 441 668	13 779 083	-662 585
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	13 556 784	12 707 022	15 543 828	2 836 806
TOTAL DES CHARGES (1)	160 150 097	165 535 319	164 139 062	-1 396 257	TOTAL DES PRODUITS (2)	165 892 809	166 233 935	160 896 788	4 662 833
Résultat prévisionnel : bonifico (3) = (2) - (1)	0	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 287 289	9 301 364	3 242 274	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)* = (2) + (4)	160 150 097	165 535 319	164 139 062	4 662 833	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)* = (2) + (4)	160 150 097	165 535 319	164 139 062	4 662 833

* J'ai réagi des sous catégories de comptes présentées et les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N°1	Montants Budget initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR1 et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	-4 287 289	-9 301 364	-3 242 274	6 059 090
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 445 653	8 815 119	9 002 800	187 681
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-6 241 338	-5 295 753	-5 993 842	-698 089
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	20 000			
- produits de cession d'éléments cédés	-5 854			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs				
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-1 038 829	-5 781 998	-333 316	5 548 682

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N°1	Montants Budget initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N°1	Montants Budget initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	1 038 829	5 781 998	233 316	0	Capacité d'autofinancement	0	0	0	5 548 682
Investissements	9 200 307	5 486 853	5 718 305	231 452	Emprunts et de crédit par l'Etat	0	14 000	0	-14 000
					Financement de l'Etat par des emprunts par l'Etat	3 272 332	1 815 263	1 954 003	439 640
Remboursement des dettes financières	198 688	205 000	205 000	0	Autres ressources	205 000	0	0	7 562
TOTAL DES EMPLOIS (5)	10 433 805	11 473 851	6 156 621	231 452	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 482 309	1 730 263	2 172 483	5 981 884
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	5 750 432	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	6 853 496	9 734 588	3 984 156	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N°1	Montants Budget initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR1 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-6 853 496	-9 734 588	-3 984 156	5 750 432
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	148 539	6 374 704	-537 897	-6 812 701
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (1)'	-7 102 035	-16 109 292	-3 446 159	12 663 133
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 544 292	1 751 455	9 560 136	7 608 681
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-13 531 420	-3 886 599	-14 069 417	-10 483 816
Niveau final de la TRESORERIE	27 075 712	5 337 054	23 629 853	18 292 499

6.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

Budget (BIBR n°...)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	27 075 712	47 840 883	38 298 187	24 944 422	46 816 773	38 853 488	26 778 820	70 771 806	53 973 716	44 029 947	50 823 524	37 914 454	804 829 823
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globales	7 956	33 048 856	1 055 868	35 097 405	883 027	1 258 800	47 423 108	398 959	150 000	20 266 008	800 000	2 334 362	42 688 556
Subvention pour charges de service public													
Autres subventions													
Autres financements de l'Etat													
Facilité affectée													
Autres financements publics	7 956	750 870	653 868	433 540	216 482	847 188	1 721 411	172 411	50 000	100 000	200 000	122 978	1 081 776
Recettes propres		266 848	401 879	1 109 088	646 545	409 612	438 604	194 157	100 000	1 000 000	600 000	2 211 384	7 384 954
Recettes budgétaires liées	0	442 328	217 973	1 887 076	701 314	1 938 650	1 988 520	232 606	1 310 000	2 500 000	2 300 000	2 795 548	15 984 055
Subvention pour charges d'investissement													
Autres financements de l'Etat													
Autres financements publics	442 142	190 104	1 885 682	421 159	1 804 764	1 281 205	217 116	1 200 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 861 194	13 985 516
Autres financements publics liés													
Recettes propres liées	187	17 728	11 667	1 167	280 156	133 908	137 315	75 488	60 000	300 000	100 000	61 756	1 167 787
Opérations non budgétaires	33 719 852	-30 534 645	1 984 033	-2 285 108	644 258	-685 968	-1 278 865	2 829 054	884 679	-736 000	902 000	-167 248	5 232 286
Emprunts - encaissements en capital													
Prêts - encaissements en capital													
Dépôts et cautionnements	6 372	720	874	1 150	1 918	0	0	1 283 533	80 000	4 000	2 000	1 432	205 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers	665 020	721 383	41 093	774 897	188 787	66 635	50 462	571 204	101 000	201 000	1 400 000	298 715	5 047 296
TVA encassée	51	712 581	22 573	774 897	42 808	28 120	48 854	570 674	100 000	200 000	1 100 000	198 342	3 800 000
Dépôts (intervention pour compte de tiers - encaissements)	654 969	8 802	18 520	8 802	126 979	37 515	608	530	1 000	1 000	300 000	98 373	1 247 296
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	33 058 480	-31 256 748	1 942 038	-3 041 235	475 352	-761 323	-1 330 327	2 131 317	733 678	-1 000 000	500 000	448 368	0
Autres encaissements (opérations non budgétaires)	33 727 808	-2 934 542	3 237 841	-34 719 376	2 288 398	-2 489 802	-4 741 761	3 488 228	2 384 678	-21 971 008	4 002 000	4 978 861	163 904 906
DECAISSEMENTS													
Depenses liées à des recettes globales	2 396 451	4 644 737	21 463 978	4 213 843	20 371 268	2 216 165	20 879 519	1 172 732	20 303 667	12 491 758	14 439 043	24 376 108	489 188 759
Personnel	49 247	14 954	18 152 807	36 356	17 942 638	46 378	17 885 012	15 554	17 033 667	8 981 758	8 939 043	19 385 681	109 172 687
Fonctionnement	1 970 423	4 216 538	2 075 204	3 888 036	2 008 528	1 888 177	2 836 628	980 054	2 800 000	3 000 000	5 000 000	4 475 734	35 824 917
Intervention													
Investissement	376 781	413 244	435 764	138 626	335 100	271 610	187 879	197 123	300 000	500 000	500 000	514 883	4 171 156
Depenses liées à des recettes liées	177 427	308 030	1 206 617	225 158	1 284 122	287 948	1 415 327	24 327	1 533 704	1 782 127	1 973 988	2 893 933	13 223 952
Personnel													
Fonctionnement	89 771	245 381	289 540	185 025	291 288	258 309	289 257	67 938	300 000	600 000	800 000	1 176 787	4 571 276
Intervention													
Investissement	87 656	62 649	16 005	40 133	29 049	31 176	135 059	43 011	200 000	500 000	500 000	464 389	2 023 665
Opérations non budgétaires	10 388 799	9 544 462	-9 158 656	9 688 425	-9 404 514	9 780 547	-18 546 364	19 088 760	-9 338 823	985 150	487 038	-8 006 478	4 958 356
Emprunts - remboursements en capital													
Prêts - remboursements en capital													
Dépôts et cautionnements	9 495	12 228	8 165	12 080	32 140	58 716	68 508	2 994	684				205 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers	323 576	388 857	216 841	314 635	225 784	200 447	238 009	59 422	252 000	988 000	512 000	1 077 981	4 753 354
TVA décaissée	207 185	384 257	210 841	384 257	207 384	200 447	234 009	59 422	250 000	300 000	500 000	663 218	3 900 000
Dépôts (intervention pour compte de tiers - décaissements)	117 391	4 400	6 000	10 400	18 400	18 400	2 000	2 000	666 000	12 000	12 000	414 763	1 253 354
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													
Autres décaissements (opérations non budgétaires)	10 055 887	9 163 807	-9 383 833	9 281 708	-9 662 438	9 521 364	-18 850 882	19 028 344	-9 891 907	60 150	-14 982	-8 084 480	0
B. TOTAL	12 962 636	14 497 258	13 611 587	14 048 025	12 250 974	12 284 680	3 748 475	20 288 419	12 386 448	15 179 032	16 910 070	19 263 952	167 351 065
(3) SOLDE D'OUVERTURE = A - B	20 765 171	-11 942 716	-10 363 945	20 671 351	-10 052 275	-9 784 878	43 893 288	-16 938 906	-9 943 668	6 792 877	-12 808 070	-14 284 931	3 448 150
SOLDE CUMULE (1) + (2)	47 840 883	38 298 187	25 944 422	46 816 773	38 853 488	26 778 820	70 771 806	53 973 716	44 029 947	50 823 524	37 914 454	804 829 823	

6.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

Budget (BI/BR n°...)	BR n°1						TOTAL
Date exécutoire							
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon						
Niveau d'agrégation	Agrégé						
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)						
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT							
	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes		
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		8 964 020	11 724 123	9 410 743	7 746 946		
Recettes fléchées (b)		15 984 055	8 975 991	6 692 133	4 727 301		77 035 917
Subvention pour charges d'investissement (SC) fléchée							0
Autres financements de l'Etat fléchés	1 197 584	832 772	281 157	224 448	177 284		2 713 244
Autres financements publics fléchés	35 018 398	13 983 516	8 348 664	6 322 021	4 546 570		68 219 169
Recettes propres fléchées	4 440 455	1 167 767	346 170	145 663	3 448		6 103 504
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)		13 223 952	11 289 371	8 355 930	3 456 250		68 017 919
Personnel							
AE-CP	16 563 066	6 629 011	6 774 804	5 420 489	2 090 227		37 477 597
Fonctionnement							
AE	8 033 479	4 421 702	3 966 520	2 475 787	1 100 013		19 997 500
CP	7 656 124	4 571 276	4 007 767	2 523 441	1 124 049		19 882 656
Intervention							
AE							0
CP							0
Investissement							
AE	7 676 704	1 818 190	506 800	412 000	241 975		10 655 669
CP	7 473 226	2 023 665	506 800	412 000	241 975		10 657 666
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		2 760 103	-2 313 380	-1 663 797	1 271 051		9 017 997
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)							
Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.							
Autofinancement des opérations fléchées (d)							0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)							0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)		8 964 020	11 724 123	9 410 743	7 746 946	9 017 997	9 017 997

6.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles prévision

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement				Credits de paiement				Restes			
		AE consommées au titre des années antérieures	AE nouvelles ouvertes en année n	Tout des AE ouvertes pour l'année n	CP consommées au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années antérieures	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(11)-(16)	(13)=(13)-(16)-(11)
Contrôle de saisie													
Ajouter des lignes													
POUR VOTE DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT													
A - Dépenses													
Contrat ANH commençant en 2017	245 822	238 682	2 36 882	0	0	238 682	0	238 682	0	0	238 682	0	9 170
Contrat ANH commençant en 2018	1 093 733	1 505 911	1 505 911	0	0	1 505 911	0	1 505 911	0	0	1 505 911	0	134 485
Contrat ANH commençant en 2019	1 993 023	1 993 023	1 993 023	0	0	1 993 023	0	1 993 023	0	0	1 993 023	0	214 485
Contrat ANH commençant en 2020	3 107 212	3 107 212	3 107 212	0	0	3 107 212	0	3 107 212	0	0	3 107 212	0	415 805
Contrat ANH commençant en 2021	6 121 241	6 121 241	6 121 241	0	0	6 121 241	0	6 121 241	0	0	6 121 241	0	1 633 160
Contrat ANH commençant en 2022	2 859 694	655 412	655 412	0	0	1 585 901	0	1 585 901	0	0	1 585 901	0	1 401 329
Contrat ANH commençant en 2023	4 037 950	4 037 950	4 037 950	0	0	827 966	0	827 966	0	0	827 966	0	1 078 316
Contrat ANH commençant en 2024	5 319 462	4 037 950	4 037 950	0	0	301 191	0	301 191	0	0	301 191	0	21 027
Contrat ANH commençant en 2025	1 960 712	0	0	0	0	414 258	0	414 258	0	0	414 258	0	4 905 204
Contrat investissement Avenir commençant en 2018	2 106 847	2 104 443	2 104 443	0	0	2 104 443	0	2 104 443	0	0	2 104 443	0	1 960 712
Contrat investissement Avenir commençant en 2019	1 510 000	1 510 000	1 510 000	0	0	1 510 000	0	1 510 000	0	0	1 510 000	0	1 324 044
Contrat investissement Avenir commençant en 2020	4 499 000	4 499 000	4 499 000	0	0	4 499 000	0	4 499 000	0	0	4 499 000	0	1 201 000
Contrat investissement Avenir commençant en 2021	6 855 995	1 995 827	1 995 827	0	0	244 280	0	244 280	0	0	244 280	0	4 615 888
Contrat investissement Avenir commençant en 2022	4 421 760	1 164 740	1 164 740	0	0	741 739	0	741 739	0	0	741 739	0	2 315 282
Contrat investissement Avenir commençant en 2023	7 193 000	7 193 000	7 193 000	0	0	1 139 583	0	1 139 583	0	0	1 139 583	0	2 084 884
Contrat investissement Avenir commençant en 2024	7 133 919	7 133 919	7 133 919	0	0	59 940	0	59 940	0	0	59 940	0	6 533 979
Contrat Européens commençant en 2017	2 496 243	1 643 847	1 643 847	0	0	290 027	0	290 027	0	0	290 027	0	2 914 500
Contrat Européens commençant en 2018	2 401 490	2 045 262	2 045 262	0	0	40 350	0	40 350	0	0	40 350	0	41 466
Contrat Européens commençant en 2019	1 723 662	795 172	795 172	0	0	337 397	0	337 397	0	0	337 397	0	343 229
Contrat Européens commençant en 2020	6 164 265	1 568 387	1 568 387	0	0	962 364	0	962 364	0	0	962 364	0	5 666 385
Contrat Européens commençant en 2021	962 278	285 810	285 810	0	0	321 497	0	321 497	0	0	321 497	0	322 844
Contrat Européens commençant en 2022	1 039 950	1 039 950	1 039 950	0	0	10 974	0	10 974	0	0	10 974	0	1 028 976
Contrat Européens commençant en 2023	2 126 332	0	0	0	0	468 847	0	468 847	0	0	468 847	0	1 657 485
Contrat Européens commençant en 2024	565 387	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	565 387
Contrat Région commençant en 2018	800 033	590 655	590 655	0	0	580 273	0	580 273	0	0	580 273	0	209 378
Contrat Région commençant en 2019	213 869	150 947	150 947	0	0	137 446	0	137 446	0	0	137 446	0	136 660
Contrat Région commençant en 2020	1 509 947	1 509 947	1 509 947	0	0	12 900	0	12 900	0	0	12 900	0	1 497 047
Contrat Région commençant en 2021	95 764	95 764	95 764	0	0	92 592	0	92 592	0	0	92 592	0	40 767
Contrat Région commençant en 2022	23 365	23 365	23 365	0	0	59 900	0	59 900	0	0	59 900	0	36 533
Contrat Région commençant en 2023	85 500	11 699	11 699	0	0	11 699	0	11 699	0	0	11 699	0	85 500
Contrat Région commençant en 2024	810 700	571 961	571 961	0	0	104 460	0	104 460	0	0	104 460	0	134 279
Contrat Fondations commençant en 2019	1 402 982	1 207 050	1 207 050	0	0	21 415	0	21 415	0	0	21 415	0	1 745 177
Contrat Fondations commençant en 2020	350 980	143 403	143 403	0	0	171 041	0	171 041	0	0	171 041	0	36 536
Contrat Fondations commençant en 2021	1 328 004	1 08 639	1 08 639	0	0	426 184	0	426 184	0	0	426 184	0	793 181
Contrat Fondations commençant en 2022	588 627	539 545	539 545	0	0	156 522	0	156 522	0	0	156 522	0	432 026
Contrat Fondations commençant en 2023	434 169	246 607	246 607	0	0	304 698	0	304 698	0	0	304 698	0	117 143
Autres subventions publiques : organismes et collectif	3 757 271	1 599 201	1 599 201	0	0	835 511	0	835 511	0	0	835 511	0	1 322 559
EQUIPEMENT / amortissement	1 275 249	473 943	473 943	0	0	792 509	0	792 509	0	0	792 509	0	8 797
Fluo	2 689 226	458 970	458 970	0	0	341 022	0	341 022	0	0	341 022	0	1 318 229
Total contrats de recherche	82 903 464	29 168 852	29 168 852	0	0	12 226 143	0	12 226 143	0	0	12 226 143	0	41 608 469
Total contrats de formation continue	33 680 223	31 724 963	31 724 963	0	0	1 955 260	0	1 955 260	0	0	1 955 260	0	21 076 462
Total contrats de formation continue	116 583 687	60 893 815	60 893 815	0	0	23 181 403	0	23 181 403	0	0	23 181 403	0	62 759 921
Contrat investissement Avenir commençant en 2017	4 430 000	138 729	138 729	0	0	286 145	0	286 145	0	0	286 145	0	4 143 855
Contrat Région commençant en 2019	6 000	5 350	5 350	0	0	4 580	0	4 580	0	0	4 580	0	1 770
Contrat Région commençant en 2020	50 000	48 226	48 226	0	0	47 440	0	47 440	0	0	47 440	0	2 586
Contrat Région commençant en 2021	70 000	65 188	65 188	0	0	64 994	0	64 994	0	0	64 994	0	5 194
Contrat Région commençant en 2022	15 000	14 800	14 800	0	0	14 800	0	14 800	0	0	14 800	0	15 000
Contrat Région commençant en 2023	55 000	55 000	55 000	0	0	35 064	0	35 064	0	0	35 064	0	35 064
Contrat Région commençant en 2024	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000
Contrat Européens commençant en 2017	1 703 860	1 418 183	1 418 183	0	0	1 418 183	0	1 418 183	0	0	1 418 183	0	285 677
Contrat Européens commençant en 2018	37 155	35 267	35 267	0	0	34 761	0	34 761	0	0	34 761	0	1 800
Contrat Européens commençant en 2019	49 325	49 325	49 325	0	0	1 822	0	1 822	0	0	1 822	0	2 272
Contrat Européens commençant en 2020	49 400	49 400	49 400	0	0	10 925	0	10 925	0	0	10 925	0	35 700
Contrat Européens commençant en 2021	69 400	202 600	202 600	0	0	27 752	0	27 752	0	0	27 752	0	21 648
Contrat Européens commençant en 2022	11 953 038	11 953 038	11 953 038	0	0	9 035 209	0	9 035 209	0	0	9 035 209	0	111 143
CDN Promotion 2021-2024	12 581 332	12 581 332	12 581 332	0	0	4 837 291	0	4 837 291	0	0	4 837 291	0	2 815 709
CDN Promotion 2022-2025	12 306 840	7 004 432	7 004 432	0	0	5 301 408	0	5 301 408	0	0	5 301 408	0	7 004 305
CDN Promotion 2023-2026	12 693 293	12 693 293	12 693 293	0	0	2 381 058	0	2 381 058	0	0	2 381 058	0	10 312 235
Total contrats d'enseignement	56 882 695	33 572 270	33 572 270	0	0	13 527 172	0	13 527 172	0	14 060 181	14 060 181	0	46 886 359
Travaux de réhabilitation résidence étudiante site Descart	7 334 646	3 317 711	3 317 711	0	0	61 575	0	61 575	0	0	61 575	0	141 362
Travaux d'entretien et rénovation intérieure ED - site C	1 947 000	1 310 698	1 310 698	0	0	692 859	0	692 859	0	0	692 859	0	700 233
Travaux d'entretien et rénovation intérieure ED - site G	272 000	272 000	272 000	0	0	112 286	0	112 286	0	0	112 286	0	152 286
Total programmes pluriannuels d'investissement	9 154 000	1 646 809	1 646 809	0	0	776 814	0	776 814	0	909 225	909 225	0	7 158 055
Total	182 620 632	96 112 894	96 112 894	0	0	28 057 161	0	28 057 161	0	28 841 823	28 841 823	0	41 405 662
Pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Et total personnel	15 563 066	15 563 066	15 563 066	0	0	6 629 011	0	6 629 011	0	6 629 011	6 629 011	0	23 132 078
Et total fonctionnement et intervention	173 666 320	71 298 448	71 298 448	0	0	31 261 376	0	31 261 376	0	19 212 812	19 212 812	0	30 888 560
Et total investissement	9 154 000	9 251 313	9 251 313	0	0	2 168 778	0	2 168 778	0	2 999 989	2 999 989	0	2 338 239

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération (1)	Auto financement (14)	Financements extérieurs			Restes à encaisser (18)-(15)-(16)-(17)
			Montant (15)=(1)+(14)	Encasements au titre des années antérieures (16)	Encasements pour l'année (17)	
Contrats ANR commençant en 2017	245 852		245 852	198 946	49 172	-2 266
Contrats ANR commençant en 2018	1 693 733		1 693 733	1 512 078	159 970	21 685
Contrats ANR commençant en 2019	1 712 845		1 712 845	1 541 565	59 475	111 809
Contrats ANR commençant en 2020	3 107 212		3 107 212	2 761 652	92 240	253 320
Contrats ANR commençant en 2021	6 121 241		6 121 241	4 176 029	915 356	1 029 856
Contrats ANR commençant en 2022	2 959 694		2 959 694	1 284 040	732 155	943 499
Contrats ANR commençant en 2023	4 597 676		4 597 676	1 745 745	1 027 978	1 823 953
Contrats ANR commençant en 2024	5 319 462		5 319 462	517 459	881 679	3 920 324
Contrats ANR commençant en 2025	1 960 712		1 960 712	0	72 000	1 888 712
Contrats investissement Avenir commençant en 2018	2 196 847		2 196 847	1 763 133	404 531	29 182
Contrats investissement Avenir commençant en 2019	1 069 968		1 069 968	672 074	167 994	229 900
Contrats investissement Avenir commençant en 2020	51 000		51 000	40 800	9 000	1 200
Contrats investissement Avenir commençant en 2021	6 855 995		6 855 995	2 365 286	1 137 628	3 363 081
Contrats investissement Avenir commençant en 2022	4 421 760		4 421 760	749 163	1 402 685	2 269 912
Contrats investissement Avenir commençant en 2023	4 542 773		4 542 773	28 350	1 105 711	3 408 713
Contrats investissement Avenir commençant en 2024	713 919		713 919	0	0	713 919
Contrats Européens commençant en 2017	2 496 243		2 496 243	2 083 744	248 541	163 958
Contrats Européens commençant en 2018	2 401 490		2 401 490	1 187 258	1 068 099	146 133
Contrats Européens commençant en 2019	731 583		731 583	651 351	39 144	41 088
Contrats Européens commençant en 2020	1 723 662		1 723 662	1 405 675	59 438	258 549
Contrats Européens commençant en 2021	6 161 265		6 161 265	3 991 019	616 059	1 954 187
Contrats Européens commençant en 2022	962 278		962 278	551 194	208 174	202 910
Contrats Européens commençant en 2023	1 992 395		1 992 395	1 195 437	0	796 958
Contrats Européens commençant en 2024	2 126 332		2 126 332	127 345	1 178 634	820 353
Contrats Européens commençant en 2025	565 387		565 387	0	0	565 387
Contrats Région commençant en 2018	800 033		800 033	162 792	583 856	53 386
Contrats Région commençant en 2019	944 877		944 877	376 676	348 011	220 191
Contrats Région commençant en 2020	213 809		213 809	4 000	61 929	147 880
Contrats Région commençant en 2021	229 123		229 123	20 512	29 156	179 454
Contrats Région commençant en 2022	160 511		160 511	0	29 499	131 012
Contrats Région commençant en 2023	136 050		136 050	0	21 010	115 040
Contrats Région commençant en 2024	85 500		85 500	0	0	85 500
Contrats Fondations commençant en 2019	810 700		810 700	629 283	181 416	0
Contrats Fondations commençant en 2020	1 402 982		1 402 982	1 376 432	25 286	1 264
Contrats Fondations commençant en 2021	258 000		258 000	208 000	50 000	0
Contrats Fondations commençant en 2022	350 980		350 980	249 140	90 840	11 000
Contrats Fondations commençant en 2023	1 328 004		1 328 004	491 969	414 565	421 471
Contrats Fondations commençant en 2024	588 627		588 627	0	337 381	251 246
Contrats Etat	1 306 336		1 306 336	737 500	130 086	438 750
Autres : contrats de prestation de recherche	3 757 271	1 275 249	3 757 271	359 745	68 280	6 137
Autres subventions publiques : organismes et collectif	1 275 249	2 089 926	1 275 249	1 448 764	1 071 559	1 236 948
EQUIPEMENT / amortissement	2 089 926		2 089 926	0	0	0
Clabao						
Total contrats de recherche	82 903 464	3 365 175	79 538 289	36 214 158	15 078 535	28 245 596
Loyer contrat de partenariat	33 680 223		33 680 223	8 265 798	1 339 000	24 075 425
Total contrats de formation continue	33 680 223	0	33 680 223	8 265 798	1 339 000	24 075 425
Contrats investissement Avenir commençant en 2017	20 000		20 000	16 000	0	4 000
Contrats investissement Avenir commençant en 2022	4 408 000		4 408 000	1 244 572	427 886	2 735 542
Contrats Région commençant en 2019	6 000		6 000	5 000	6 000	0
Contrats Région commençant en 2020	50 000		50 000	5 000	44 425	575
Contrats Région commençant en 2021	70 000		70 000	0	67 957	2 043
Contrats Région commençant en 2022	22 000		22 000	0	21 996	4
Contrats Région commençant en 2023	55 000		55 000	0	27 000	28 000
Contrats Région commençant en 2024	25 000		25 000	0	0	25 000
Contrats Européens commençant en 2022	1 703 860		1 703 860	1 703 860	0	0
Contrats Européens commençant en 2021	68 005		68 005	54 404	13 601	0
Contrats Européens commençant en 2022	37 155		37 155	29 724	7 431	0
Contrats Européens commençant en 2023	49 325		49 325	41 860	0	7 465
Contrats Européens commençant en 2024	49 400		49 400	0	39 520	9 880
Autres subventions publiques : organismes et collectif	581 782		581 782	287 525	249 705	44 552
CDSN Promotion 2021-2024	11 953 038		11 953 038	9 296 808	2 656 230	0
CDSN Promotion 2022-2025	12 581 532		12 581 532	5 591 792	4 193 844	2 795 896
CDSN Promotion 2023-2026	12 306 840		12 306 840	1 367 427	4 102 280	6 837 133
CDSN Promotion 2024-2027	12 895 758		12 895 758	1 432 862	1 432 862	11 462 896
Total contrats d'enseignement	56 882 695	0	56 882 695	19 638 972	13 290 736	23 952 987
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descart	7 334 646	313 711	7 020 935	0	0	7 020 935
Travaux étanchéité et rénovation intérieure BDL - alle C	1 547 004	1 547 004	0	0	0	0
Travaux aménagement sous-sol IM6 - soutes	272 400	22 400	250 000	250 000	0	0
Total programmes pluriannuels d'investissement	9 154 050	1 883 115	7 270 935	250 000	250 000	7 020 935
Total	182 620 432	5 248 290	177 372 142	64 368 928	29 708 271	83 294 943

6.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières

Suivi des opérations immobilières

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Montant total de l'opération
OPF-2022-005	Travaux de réhabilitation résidence étudiante site Descartes	7 334 646 €
OPF-2022-001	Travaux d'amélioration et rénovation résidence BDL - site C	1 547 004 €
OPF-2022-011	Travaux d'aménagement sous sol MS - soutis	272 400 €
TOTAL opérations immobilières		9 154 050 €

Opération	Prévision N (B1 + B2)					Restes	
	AE couvertes les années antérieures à N	AE nouvelles couvertes en N	CP couvertes les années antérieures à N	CP nouveaux en N	TOTAL des CP en N	Restes à engager en fin d'année (A2) - n (CP)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année (A2) - n (CP)
	(2) = (4) + (5)	(5)	(7) = (8) + (9)	(10) = (7) + (8)	(11) = (9) + (10)	(13) = (6) - (11)	(14) = (13) - (11)
	313 711 €	0 €	0 €	0 €	141 362 €	7 020 936 €	11 077 4 €
	1 310 698 €	238 306 €	69 239 €	755 588 €	755 588 €	0 €	98 502 €
	22 400 €	112 280 €	22 400 €	12 280 €	12 280 €	137 720 €	100 000 €
TOTAL	1 646 809 €	348 586 €	77 634 €	902 232 €	902 232 €	7 188 656 €	308 338 €

Opération	Prévision N+1 estimées			
	AE prévues en N+1	CP prévues en N+1	AE prévues en N+2	CP prévues en N+2
	(12)	(13)	(14)	(15)
	0 €	110 774 €	0 €	0 €
	0 €	98 502 €		
	137 720 €	187 720 €	0 €	50 000 €
TOTAL	137 720 €	397 056 €	0 €	50 000 €

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Montant total de l'opération envisagé	Montant total en N	Restes à valoir
		(18)	(19a)	(19b)
Travaux de réhabilitation résidence étudiante site Descartes		7 020 936 €		
Travaux d'amélioration et rénovation résidence BDL - site C		313 711 €		
Total Opération 1		7 334 646 €	0 €	0 €
Travaux d'aménagement sous sol MS - soutis		272 400 €		
Total Opération 2		1 547 004 €	0 €	0 €
TOTAL		9 154 050 €	0 €	0 €

Opération	Financements extérieurs			Restes à valoir
	Montants des financements extérieurs	Exciseptions des années antérieures à N	Exciseptions prévues	
	(20)	(21)	(22)	(23)
	0 €	0 €	0 €	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €
	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €
	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €
TOTAL	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €

Opération	Prévisions en N+1 et suivantes	
	Exciseptions prévues en N+1	Exciseptions prévues en N+2
	(23)	(24)
	0 €	0 €
	0 €	0 €
	0 €	0 €
	0 €	0 €
	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

Opération	Années antérieures à N	Année N	Année N+1	Année N+2	Total prélevement trésorerie
Travaux de réhabilitation résidence étudiante site Descartes	61 255 €	141 362 €	110 774 €	0 €	313 711 €
Travaux d'amélioration et rénovation résidence BDL - site C	82 859 €	755 588 €	98 502 €	0 €	1 517 949 €
Travaux d'aménagement sous sol MS - soutis	-27 800 €	12 280 €	187 720 €	50 000 €	22 400 €
Total	56 314 €	902 232 €	397 056 €	50 000 €	1 883 116 €

6.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche

Unités		Moyens de l'établissement	MOYENS HORS BUDGET DE L'ETABLISSEMENT										Autres établissements		
			CNRS	INRA	INRIA	INSERM	UCBL	LYON2	IEP						
L11 - CHAM Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médévaux UMR 5648	Fonctionnement Personnel	Emplois									40 700 €				43 250 €
L12 - EVS Environnement, Ville et Société UMR 5600	Fonctionnement Personnel	Emplois									51 000 €				239 799 €
L15 - IAO Institut d'Asie Orientale UMR 5062	Fonctionnement Personnel	Emplois													
L14 - CMW Centre Max WEBER UMR 5040	Fonctionnement Personnel	Emplois									69 500 €				29 000 €
L16 - ICAR Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations UMR5191	Fonctionnement Personnel	Emplois									65 000 €				
L17 - IARHRA Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) UMR 5190	Fonctionnement Personnel	Emplois									56 000 €				58 140 €
L19 - TRIANGLE Action, Discours, Pensée politique et économique UMR 5206	Fonctionnement Personnel	Emplois									78 000 €				44 000 €
L21 - HISOMA Histoire et sources des Mondes Antiques UMR5189	Fonctionnement Personnel	Emplois									59 676 €				42 363 €
L22 - CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict	Fonctionnement Personnel	Emplois													
L29 - IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités UMR5037 + UMR50611	Fonctionnement Personnel	Emplois									48 000 €				63 450 €
S10 - LGL Laboratoire de Géologie de Lyon UMR 5570	Fonctionnement Personnel	Emplois													
S11 - CRAL Centre de Recherche Astrophysique de Lyon UMR 5574	Fonctionnement Personnel	Emplois													
S60 - LBMC Laboratoire de Biologie Moléculaire de la Cellule UMR 5239	Fonctionnement Personnel	Emplois					88 700 €				50 000 €				
S61 - CIRI Centre International de Recherche en Inécologie (UVH) U1111 - UMR5308	Fonctionnement Personnel	Emplois					862 000 €				170 000 €				215 700 €
S62 - IGF Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon UMR 5242	Fonctionnement Personnel	Emplois		30 000 €							50 000 €				
S63 - RDP Laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes UMR 5067	Fonctionnement Personnel	Emplois		180 000 €							25 000 €				
S70 - UMPA Unité de Mathématiques Pures et Appliquées UMR 5669	Fonctionnement Personnel	Emplois													
S71 - LIP Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme UMR5086	Fonctionnement Personnel	Emplois						5 000 €					49 000 €		
S80 - Laboratoire de Physique UMR 5672	Fonctionnement Personnel	Emplois											33 000 €		
S81 - Laboratoire de Chimie UMR 5182	Fonctionnement Personnel	Emplois												32 500 €	
S82 - FRE CRMN FRE 2034	Fonctionnement Personnel	Emplois												88 795 €	

TABLEAU RETRACANT LES MOYENS DES UNITES DE RECHERCHE

6.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

TABLEAU 12
Synthèse budgétaire et comptable

Budget (BI/BR n°...)	BR n°1
Date exécutoire	
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Du fait du besoin d'alignement entre le TSBCP et le PAP/RAP, et étant donné que ce dernier ne supporte pas les décimales, toute valeur décimale saisie dans le TSBCP ci-dessous sera automatiquement arrondie à l'entier (inférieur ou supérieur).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR n°1		
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	48 301 938	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	13 544 292	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-13 531 420	
	4	Niveau initial de la trésorerie	27 075 712	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	9 990 101	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	17 085 611		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	161 903 697	
	6	Résultat patrimonial	-3 242 274	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-233 316	
	8	Variation du fonds de roulement	-3 984 156	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire		
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0
		Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-244 055
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-1 782 200
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	1 538 145
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-3 740 101
12.a	Recettes budgétaires		158 652 611	
12.b	Crédits de paiement ouverts		162 392 712	
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-293 942	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-3 446 159	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		2 760 103	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-6 206 262	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-537 997	
16	Variation des restes à payer		-489 015	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	47 812 923	
	18	Niveau final du fonds de roulement	9 560 136	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-14 069 417	
	20	Niveau final de la trésorerie	23 629 553	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	12 750 204	
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	10 879 349	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Tableau 2 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DnG) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE Phase 3

Année	2024		2023		Cumul au 30 avril 2024		Cumul au 31 décembre 2024		écart BI 2024 / BI 2023	écart BI 2024 / exécution 2023	écart représentation 2024 / exécution 2023	écart exécution 2024 / exécution 2023
	Phase	Fin septembre 2024	Dernière prévision (S) (06/09/2023)	Exécution (S) (06/09/2023)	Exécution (S) (06/09/2023)	Exécution (S) (06/09/2023)	Nouvelle prévision (06/09/2024)	Exécution annuelle				
N° UAI	Libellé de l'engagement											
Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP :												
Masse salariale votée au budget initial (ou soumise au vote du CA) - montant limitatif en AE-CP :												
Montant limitatif en AE-CP :												
Montant limitatif en AE-CF :												
N° DBM : 1												
Dans ce tableau, les nombres saisis doivent être des nombres entiers. Ne pas supprimer les zéros dans les cellules.												
Dépenses de personnel	Exercice 2023		Cumul au 30 avril 2024		Cumul au 31 décembre 2024		écart BI 2024 / BI 2023	écart BI 2024 / exécution 2023	écart représentation 2024 / exécution 2023	écart exécution 2024 / exécution 2023		
	Budget initial	Dernière prévision (S) (06/09/2023)	Exécution (S) (06/09/2023)	Exécution (S) (06/09/2023)	Budget initial	Nouvelle prévision (06/09/2024)					Exécution annuelle	
Emplois sous plafond 1	1	114 593 074	62 554 397	21 290 647	47 600 137	90 749 731	4 266 227	1 261 638	2 428 172	-62 554 397		
	2	86 484 504	89 606 329	26 943 696	9 354 500	20 635 693	0	0	0	-26 943 696		
	3	115 801 698	1	1	1	1	0	0	0	-1		
	4	86 484 504	89 606 329	89 498 093	30 645 147	68 235 790	90 749 731	4 266 227	1 261 638	2 428 172	-89 498 093	
	5			8 238 182	2 666 738	5 823 728					-8 238 182	
	6			7 516 876	2 395 689	5 234 422					-7 516 876	
	7			5 140 728	1 746 240	4 049 918					-5 140 728	
	8			1 980 239	762 472	1 857 126					-1 980 239	
	9			13 376 910	4 412 978	9 873 646					-13 376 910	
	10			102 877 003	35 058 125	78 109 436					-102 877 003	
Emplois sous plafond 2	11		4 258 732	1 605 014	3 582 848					-4 258 732		
	12		0	0	0					0		
	13		2 132 164	783 040	1 732 132					-2 132 164		
	14		0	0	0					0		
	15		6 838 617	6 563 186	2 388 054	5 314 980	7 608 894	7 702 777	1 217 998	1 128 067	-6 838 617	
	16		62 554 397	21 290 647	47 600 137						-62 554 397	
	17		26 943 696	9 354 500	20 635 693						-26 943 696	
	18		12 496 914	4 271 752	9 406 576						-12 496 914	
	19		7 272 892	2 529 280	5 782 050						-7 272 892	
	20		19 769 806	6 801 032	15 188 626	21 589 772	21 041 508	2 230 838	1 819 966	1 271 702	-19 769 806	
Total délégué (emplois rémunérés par l'opérateur)	21	105 843 438	109 651 059	37 446 179	83 424 416	112 339 503	112 967 773	6 496 065	3 071 604	3 699 874	-105 843 438	
	22	1 595 627	1 870 057	1 622 847	484 933	993 801	55 440	256 986	1 622 847	-1 595 627		
	23	107 439 065	111 521 116	110 890 746	37 931 112	84 418 217	113 990 570	6 551 505	3 099 824	3 956 860	-107 439 065	
	24	542 000	585 243	668 764		954 092	0	412 092	285 328	-668 764		
	25	107 981 065	112 106 359	111 559 510	37 300 215	27 805 795	114 944 662	6 963 597	3 385 152	4 242 188	-107 981 065	
	26	35 572 132	37 300 215	37 329 727	12 464 717	27 805 795	37 179 107	1 606 975	-150 650	-37 329 727		
	27	6 398 763	6 492 451	6 236 791	2 349 917	4 990 766	7 145 315	746 552	908 524	818 593	-6 398 763	
Total des dépenses non ventilées par catégories (13) et non ventilées dans OREMS (données par OREMS en exécution)												
Autres dépenses non ventilées dans OREMS (données par OREMS en exécution)												
Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS												
Total dépenses de personnel sur contrats de recherche (6) (saisie de l'exécution fin septembre 2024 obligatoire)												

6.15 Projet annuel de performance (PAP)

Données budgétaires

Montant des budgets	Unité	BI 2024	BR 2024	Variation BR 2024 - BI 2024
Budget de l'établissement (en crédits de paiements)	(K€)	164 448 K€	162 393 K€	-1,2%
Budget de fonctionnement de l'établissement (hors masse salariale)	(K€)	43 076 K€	40 396 K€	-6,2%
Budget de la masse salariale de l'établissement	(K€)	114 944 K€	115 802 K€	0,7%
Budget d'investissement de l'établissement	(K€)	6 427 K€	6 195 K€	-3,6%
Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche BR 2024				
Montant du budget de la recherche	Unité	BI 2024	BR 2024	Variation BR 2024 - BI 2024
Budget global de la recherche (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(K€)	37 829 K€	38 064 K€	0,6%
Budget de recherche (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(K€)	11 903 K€	11 786 K€	-0,2%
Budget de recherche - Sciences de la vie, biotechnologie et santé (Code LOLF D106) (fonctionnement et investissement)	(K€)	2 610 K€	3 236 K€	24,0%
Budget de recherche - Mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie (Code LOLF D107) (fonctionnement et investissement)	(K€)	469 K€	617 K€	31,4%
Budget de recherche - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)	(K€)	2 920 K€	3 503 K€	20,0%
Budget de recherche - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (Code LOLF D110) (fonctionnement et investissement)	(K€)	950 K€	1 017 K€	7,0%
Budget de recherche - Sciences humaines et sociales (Code LOLF D111) (fonctionnement et investissement)	(K€)	1 101 K€	1 464 K€	33,0%
Budget de recherche interdisciplinaire & transversale (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)	(K€)	3 755 K€	1 950 K€	-48,1%
Part des actions LOLF au sein du budget global de la formation BR2024				
Montant du budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	Unité	BI 2024	BR 2024	Variation BR 2024 - BI 2024
Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(K€)	79 753 K€	79 819 K€	0,1%
dont budget de la Formation, de la vie étudiante et santé des étudiants (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(K€)	16 386 K€	16 219 K€	-1,0%
Budget Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (Code LOLF D101)	(K€)	548 K€	456 K€	-16,8%
Budget Formation initiale et continue de niveau master (Code LOLF D102)	(K€)	1 032 K€	1 022 K€	-1,0%
Budget Formation initiale et continue de niveau doctorat (Code LOLF D103)	(K€)	13 579 K€	13 517 K€	-0,5%
Budget de la vie étudiante et santé des étudiants (Code LOLF D201, D202 et D203)	(K€)	1 077 K€	1 224 K€	13,6%
Rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	(K€)	37 179 K€	37 307 K€	0,3%
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur le budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%	4,7%	4,7%	
Part des actions LOLF au sein du budget global de la diffusion des savoirs BR2024				
Montant du budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation	Unité	BI 2024	BR 2024	Variation BR 2024 - BI 2024
Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(K€)	9 307 K€	9 529 K€	2,4%
dont budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(K€)	1 281 K€	1 345 K€	5,0%
Budget Bibliothèque et documentation (Code LOLF D105)	(K€)	972 K€	1 034 K€	6,4%
Budget Diffusion des savoirs et musées (Code LOLF D113)	(K€)	309 K€	311 K€	0,7%
Part des actions LOLF au sein du budget global de pilotage immobilier BR 2024				
Montant du budget pilotage & immobilier	Unité	BI 2024	BR 2024	Variation BR 2024 - BI 2024
Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement) - hors rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires.	(K€)	37 559 K€	34 981 K€	-6,9%
dont budget de pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(K€)	20 031 K€	17 240 K€	-13,9%
Budget Pilotage (Code LOLF D115)	(K€)	5 406 K€	5 998 K€	11,0%
Budget immobilier (Code LOLF D114)	(K€)	14 625 K€	11 242 K€	-23,1%
Part des dépenses de personnels sur le budget de fonctionnement				
Part des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement	Unité	BI 2024	BR 2024	Variation BR 2024 - BI 2024
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur les dépenses de personnel	%	72,7%	74,1%	
Part des dépenses de personnel dans le budget de l'établissement	%	69,9%	71,3%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%	86,2%	85,9%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Diffusion des savoirs, bibliothèque et documentation	%	66,8%	69,0%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Recherche	%	46,7%	50,7%	

OBJECTIF : Développer l'autonomie financière

Taux d'exécution budgétaire	Unité	Budget Exécuté 2020 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2021 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2022 (BR) de l'ENS de Lyon
Taux d'exécution des dépenses	%	96,8%	95,2%	91,3%
Taux d'exécution des dépenses fonctionnement (hors masse salariale)	%	90,5%	87,9%	84,3%
Taux d'exécution des dépenses masse salariale	%	99,2%	99,1%	98,7%
Taux d'exécution des dépenses investissement	%	92,2%	77,5%	42,8%
Taux d'exécution des recettes	%	100,2%	98,1%	99,0%

Sources des données : Rapports de gestion ENS de Lyon

Montants des ressources (en encassements)	Unité	BI 2024	BR 2024	Variation BR 2024 - BI 2024
Montant total des ressources	(k€)	149 238 k€	158 653 k€	6,3%
Montant total des ressources publiques (fonctionnement + investissement)	(k€)	139 834 k€	146 482 k€	4,8%
- Crédits Etat (y compris masse salariale si responsabilités et compétences élargies) issus du système de répartition annuelle des moyens et du contrat quinquennal	(k€)	128 752 k€	131 668 k€	2,3%
- Crédits issus des agences de moyens nationales, européennes et internationales	(k€)	10 568 k€	13 563 k€	28,3%
- Montant des ressources issues des collectivités locales et territoriales (hors immobilier)	(k€)	514 k€	1 250 k€	143,0%
- Crédits immobiliers consommés, plan campus et CPER	(k€)	0 k€	0 k€	
Montant total des ressources propres	(k€)	9 404 k€	12 152 k€	29,2%
- Montant des droits d'inscription	(k€)	660 k€	679 k€	2,9%
- Montant de la taxe d'apprentissage	(k€)	30 k€	53 k€	75,1%
- Montant des ressources issues de la formation continue	(k€)	130 k€	130 k€	0,0%
- Montant des ressources issues des activités partenariales avec le secteur socio-économique (€)	(k€)	291 k€	934 k€	220,6%
- Montant des ressources issues de la propriété intellectuelle (€)	(k€)	100 k€	119 k€	19,2%
- Montant des ressources issues des fondations, des dons et autres financements	(k€)	7 997 k€	10 041 k€	25,6%
- Montant des autres ressources propres (Prod. Except., cautions...)	(k€)	195 k€	195 k€	0,0%

Part des recettes propres sur le total des recettes	Unité	BI 2024	BR 2024
Part des recettes propres sur le total des recettes	%	6,3%	7,7%

7. Structure budgétaire 2024

STRUCTURE BUDGETAIRE 2024

Établissement :		ENS de LYON		VICE-PRESIDENCE A LA RECHERCHE	
CRB	PRESIDENCE	SO		R01	Fonctionnement de la Vice-Présidence
SO	D00 Moyens non répartis	SO		R02	Fonds recherche
SO	D10 Fonctionnement de la Présidence	SO		R03	Cellule congrès et manifestations
SO	D11 Communication	SO		S10	LGL Laboratoire de Géologie Lyon
SO	D40 Mission formation continue	SO		S11	CRAL Centre de recherche astrophysique de Lyon
SO	D50 Direction des affaires internationales	SO		S20	IXXI Institut des systèmes complexes Rhône Alpes
SO	D60 DUNES Développement des usages du numérique pour l'enseignement et les savoirs	SO		S23	CBPSMN Centre Blaise Pascal de simulation et modélisation numérique
CRB	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	SO		S60	LBMC Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule
SO	A10 Fonctionnement de la Direction Générale des Services	SO		S61	CIRI Centre International de recherche en Infectiologie (UVH)
SO	A20 Direction des ressources humaines	SO		S62	IGFL Institut de génomique fonctionnelle de Lyon
SO	A30 Direction des Moyens Généraux	SO		S63	RDP laboratoire de reproduction des plantes
SO	A32 Direction du Patrimoine	SO		S70	UMPA Unité de mathématiques pures et appliquées
SO	A35 Accueil et sécurité	SO		S71	LIP Laboratoire d'informatique du parallélisme
SO	A40 Direction des Systèmes d'Information	SO		S80	Laboratoire de Physique
SO	A50 Prévention et santé au travail	SO		S81	Laboratoire de Chimie
SO	A60 ENS Médi@s	SO		S82	FRE CRMN Centre de Résonance Magnétique
CRB	VICE-PRESIDENCE AUX ETUDES	SO		S83	ICL Institut de chimie de Lyon
SO	E10 Fonctionnement de la Vice-Présidence	SO		S91	Biosciences Gerland Lyon Sud (PBES)
SO	E20 Admissions et concours	SO		S95	Service Ingénierie Mécanique
SO	E30 Vie étudiante et Partenariats-Formation	SO		S96	Magasin de biologie
SO	E50 Départements et formations	SO		S97	Coordination de biologie
CRB	INSTITUT FRANÇAIS DE L'EDUCATION	SO		L11	CIHAM Histoire & archéologie des mondes chrétiens & musulmans
SO	IFE Institut Français de l'Éducation	SO		L12	EVS Environnement, ville, société
CRB	BDL Bibliothèque Denis Diderot	SO		L14	CMW Centre Max Weber
		SO		L15	IAO Institut d'Asie Orientale
		SO		L16	ICAR Interactions, corpus, apprentissages, représentations
		SO		L17	LARHRA Laboratoire de recherche historique Rhône Alpes
		SO		L19	TRIANGLE Actions, discours, pensée politique et économique
		SO		L20	CERCC Centre d'études et de recherches comparées sur la création
		SO		L21	HISOMA Centre d'études et de recherche sur l'occident romain
		SO		L22	CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict
SO		SO		L28	PERSEE
SO		SO		L29	IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités
CRB		SO		L30	LLE le laboratoire de l'éducation
		SO		L31	ENS Éditions

8. Critères des recettes fléchées

CRITERES DES RECETTES FLECHEES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU DECRET 2012-1246 DU 07/11/2012 DIT GBCP

La réforme GBCP est édictée par le décret 2012-1246 du 07 Novembre 2012 et s'applique de manière obligatoire au 01/01/2016.

Elle a pour objet principal de mettre en place un ensemble de règles de gestion budgétaire et financière.

En particulier les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe une recette est une recette globalisée. En particulier, la Subvention pour charges de service public est une recette globalisée.

Les recettes fléchées sont donc une exception à ce principe. La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget rectificatif et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité, en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire en recette et dans le plan de trésorerie.

Une recette fléchée est une recette ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinée à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

En préalable de la définition des recettes fléchées, il convient de rappeler l'attachement d'un établissement comme le nôtre à pouvoir maintenir la capacité d'anticipation sur l'exécution des opérations pluri annuelles tracées en recettes fléchées avant les premiers encaissements, en s'appuyant sur la trésorerie de l'École qui doit conserver un volume suffisant pour le permettre.

En application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de prescription Générales (DPG) édictés par le Ministère de Finances, il convient de distinguer les critères suivants pour les recettes fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées les recettes regroupant les trois critères suivants cumulatifs :

- Ayant une utilisation prédéterminée par le financeur ;
- Destinées à des dépenses explicitement identifiées ;
- Ces dépenses étant potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et entraînant un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Les grandes catégories de recettes fléchées sont sous réserve de la survenance de nouveaux modes de financement se rajoutant à cette liste :

Les Contrats avec l'Union Européenne

Les Conventions avec l'Agence Nationale de la Recherche

Les conventions avec l'Institut Universitaire de France

Les conventions avec l'Etat

Les contrats avec les collectivités locales

Les autres contrats de recherche

Les autres subventions.

Sont exclues du périmètre des recettes fléchées les prestations de recherche.

Ce principe s'applique à tous les actes budgétaires depuis le BI 2017 et a fait l'objet d'un vote du conseil d'administration le 15 décembre 2016.

9. Glossaire

ACE	Activité complémentaire d'enseignement
AE	Autorisations d'engagement
ANR	Agence nationale de la recherche
BDL	Bibliothèque Diderot de Lyon
BI	Budget initial
BIATSS	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
BR	Budget rectificatif
CAF	Capacité d'autofinancement
CIB	Contrôle interne budgétaire
CF	Compte financier
CNU	Conseil National des Universités
CP	Crédits de paiement
CRB	Centre de Responsabilité Budgétaire
DGS	Direction générale des services
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
EPST	Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IDEX	Initiative d'excellence
Ifé	Institut Français de l'Éducation
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MSE	Masse salariale État
PAP	Projet annuel de performance
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations

PPI	Plan pluriannuel d'investissement
PPP	Partenariat Public Privé
Recettes globalisées	Recettes qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée (SCSP par exemple)
Recettes fléchées	Recettes destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement (ex : contrats de recherche, ressources propres pour un investissement particulier...)
RIFSEEP	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
RIPEC	Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
RP	Ressources propres
SCSP	Subvention pour charges de service public
VP	Vice-Présidence

** Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**
Octobre 2024

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60
www.ens-lyon.fr